



**FONDATION DES ÉTABLISSEMENTS
CANTONAUX POUR PERSONNES ÂGÉES**

**Rapport de l'exercice
2019**



Photo par le Service de l'animation du Home médicalisé Les Arbres

Table des matières

1.	Organes de la Fondation	2
2.	Message des présidences	3
3.	Home médicalisé Les Arbres 27e rapport annuel	4
4.	Home médicalisé Les Charmettes 36e rapport annuel	7
5.	Home médicalisé Le Clos 108e rapport annuel	10
6.	Le Logis, pension 6e rapport annuel	14
7.	Les Vignes du Clos 3e rapport annuel	17
8.	EMS La Sombaille 45e rapport annuel	19
9.	Le quartier de Vauseyon – un peu d’histoire à la veille de contribuer à son évolution... ..	22
10.	Rapport de la direction administrative	28
11.	Rapport de performance	32
	a) La mission	32
	b) L’organisation	32
	c) Le Département de tutelle - contexte	33
	d) Les organes dirigeants	33
	e) Statistiques	34
	f) Ressources humaines	36
12.	Comptes 2019	42
	a) Bilan	42
	b) Exploitation - charges et produits – compte de résultat	43
	c) Tableau de variations du capital	45
	d) Tableau des flux de trésorerie	47
13.	Annexe aux comptes annuels 2019 (en francs suisses CHF)	48
	a) Présentation	48
	b) Principes comptables	48
	c) Principes d’évaluation	48
	d) Liquidités	49
	e) Débiteurs	49
	f) Stocks	50
	g) Immeubles	50
	h) Equipements	51
	i) Prévoyance professionnelle	52
	j) Dettes financières à court terme	53
	k) Provisions	53
	l) Dettes hypothécaires	53
	m) Fonds affectés	54
	n) Résultat hors exploitation	54
	o) Autres informations	54
14.	Dons reçus en 2019 par les 5 institutions de la FECPA	55
15.	Rapport de l’organe de révision	56
16.	Abréviations et acronymes	58
17.	Nos adresses	60

1. Organes de la Fondation

Conseil de fondation

Période législative 2018 - 2021

Président	M. Christophe SCHWARB, Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Viviane HOULMANN-TRAVERSA, La Chaux-de-Fonds
Secrétaire	M. Jean-Marc BRUN, La Chaux-de-Fonds
Membres	M. Alain BLANDENIER, Villiers
	Mme Corine BOLAY MERCIER, Le Locle
	M. Martial DEBÉLY, La Chaux-de-Fonds
	M. Claude GUINAND, Saint-Blaise
	Mme Magali LEHMANN MEYRAT, Les Planchettes
	Mme Anne-Françoise LOUP, Neuchâtel
	M. Pierre MATILE, Bevaix
	Mme Monica RAHM MATTHEY, Dombresson
	M. Jean-Pierre WILDHABER, Corcelles

Comité directeur

Présidente	Mme Corine BOLAY MERCIER
Membres	M. Claude GUINAND
	M. Pierre MATILE

Autorité cantonale de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne exerce la surveillance de la fondation.

Directions des institutions et de l'administration avec voix consultative sur invitation

Administration FECPA	Mme Gisèle HOSTETTLER FÄSSLER
Home médicalisé Les Arbres	M. Claude-Alain ROY
Home médicalisé Les Charmettes	M. Olivier SCHNEGG
Les Logis du Clos	M. Serge KELLER
EMS La Sombaille	Mme Claudine MANGEAT

Médecins-responsables des institutions

Home médicalisé Les Arbres	Dr Ricardo FERRANDO MORANT
Home médicalisé Les Charmettes et Home médicalisé Le Clos	Dr Michel WALDER
	Dr André-Philippe MÉAN dès le 1er juillet 2019
	Dr André-Philippe MÉAN jusqu'au 30 juin 2019
EMS La Sombaille	Dresse Cécile WILLEM-CLUZEAU dès le 1er janvier 2020

Seul le Dr Ferrando Morant garde la fonction de médecin-responsable au Home médicalisé Les Arbres.

2. Message des présidences

Les années se suivent, mais ne se ressemblent guère!

Notre fondation existe depuis plus de 45 ans. Si cet âge peut parfois être considéré comme un cap difficile pour l'être humain, la FECPA, elle, se porte bien! Grâce bien sûr au travail et à la collaboration des directions et des employé·e·s, notre fondation se projette dans l'avenir avec de multiples projets, mais aussi avec des changements nécessaires.

Prendre soin de chacune de nos institutions est une priorité. Bien qu'œuvrant au même objectif, à savoir offrir un accueil aux résident·e·s basé sur le respect, l'écoute et la bienveillance, chaque institution, chaque direction a des réalités différentes. Le Logis ou le Clos font face à d'autres défis que nos grandes institutions comme les Charmettes, la Sombaille, les Arbres qui toutes développent des projets de construction afin d'accueillir de nouvelles missions de la PMS. Les changements et nouveautés imposés en raison de la Planification médico-sociale n'ont pas les mêmes effets à court et long terme sur les grandes ou les petites institutions! Ce qui est certain, c'est le paradigme commun à toutes nos institutions : améliorer l'accueil des résident·e·s avec le respect de leur parcours de vie et de leur rythme personnel, maintenir les liens avec leurs proches et trouver des solutions aux innombrables tracas du quotidien. Nous tenons ici à remercier nos directrices et directeurs pour leur engagement remarquable.

5 institutions forment la FECPA aujourd'hui. Avec l'intégration de l'Ermitage et certainement de Temps Présent l'année prochaine, notre fondation est amenée à développer l'identité FECPA. Pour renforcer cette identité, nous avons cette année mis sur pied ou réactivé des groupes de travail appelés à développer les synergies entre institutions. Si l'uniformisation n'est pas l'objectif, il est néanmoins indispensable aujourd'hui de mutualiser nos forces et réduire certaines dépenses. Achats groupés, réunion des cadres lors de dîners informels pour partager les bonnes pratiques, possibilité de faire des stages pour chaque employé·e FECPA dans d'autres institutions FECPA, voilà ce que nous avons réalisé. Mettre en place un responsable chargé de la formation entre toutes les institutions est également à l'étude.

Notre mission est de garantir et de développer l'accueil de la personne âgée. Il apparaît essentiel de ne pas penser que ce qui fonctionne aujourd'hui est la clé du succès pour demain. Certaines adaptations découlent de réflexions internes. L'année 2019 a par exemple vu se modifier l'organisation de travail avec les médecins par une refonte des relations contractuelles. Nous profitons ici de l'occasion pour remercier très sincèrement le Dr Walder qui a assuré un service médical de qualité, médecin très apprécié et reconnu dans nos institutions et qui a pris une retraite bien méritée en juin de cette année. D'autres changements viennent de sollicitations externes, notamment du SCSP ou d'autres partenaires de la Santé, sollicitations auxquelles nous répondons toujours en tant que partenaires et acteurs actifs pour répondre au mieux aux besoins de nos aîné·e·s. Quelquefois, osons le dire, certaines décisions du SCSP tardent... ce qui ralentit nos travaux et nous fâche!

Pour terminer, les négociations liées au renouvellement de la CCT Santé 21 ont repris et nous espérons qu'elles pourront se terminer durant l'année prochaine pour le bien de toutes et tous, employé·e·s et employeurs.

Un grand merci à tous les collaboratrices et collaborateurs, aux membres de la direction pour leur travail quotidien, leur créativité et leur implication auprès de nos résident·e·s. Nos remerciements vont également aux membres du Conseil de fondation et aux membres du comité directeur qui accompagnent et soutiennent le travail des directions.

Neuchâtel, mai 2020.

*Au nom du Conseil de la
Fondation des établissements
cantonaux pour personnes âgées*

*Le président
Christophe SCHWARB*

*La présidente du comité directeur
Corine BOLAY MERCIER*

3. Home médicalisé Les Arbres 27e rapport annuel

L'année 2019 coïncidait en juin avec le 10e anniversaire de l'entrée de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'Unesco, pour la valeur universelle et exceptionnelle de l'urbanisme horloger. Notre institution, toujours ouverte aux événements extérieurs, s'en est inspirée pour mettre sur pied une activité originale. Tout d'abord, le service socio-culturel a initié un grand travail de rassemblement de photographies et de récits sur notre ville, avec une large participation de nos résident·e·s. Ce travail de plusieurs semaines a permis d'aboutir à une exposition de toutes ces productions au rez-de-chaussée



et a fait l'objet de plusieurs pages de notre journal d'institution, La Feuille, publié à l'été 2019; 18 résident·e·s ont parlé de leur histoire et de leurs rapports avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. De manière festive, nous avons également utilisé ce thème pour notre kermesse, avec des plats de chez nous, du saucisson neuchâtelois, de la soupe aux pois et même de la bière brassée à La Chaux-de-Fonds! Des sacs en toile au motif de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont été remis également à tout le personnel.

Toujours en juin, le 14 plus précisément, notre institution s'est également mobilisée pour la journée des femmes en permettant un débrayage de 15 minutes pour réunir nos résidentes et le personnel de la maison. Une série d'instruments étaient à disposition pour faire un maximum de bruit. La rencontre fut un succès et a été immédiatement

relayée, avec des courtes vidéos, sur notre page facebook. Chaque femme présente a reçu une rose pour conclure ce moment partagé en commun, sous les valeurs d'égalité, de respect et de solidarité.

Au niveau administratif, 2019 nous a vus réussir notre audit de re-certification sans conditions de notre système de management de la Qualité selon la norme ISO 9001:2015. De même, la visite du SCSP nous a permis de renouveler notre autorisation d'exploiter, avec une offre de 80 lits de long séjour gériatrique et psychogériatrique (40 chambres à un lit et 20 chambres à 2 lits).

En été 2019, les travaux liés à une fusion avec Temps Présent et à la construction, au sud des Arbres, d'un bâtiment accueillant le court séjour et un foyer de jour ont repris de plus belle. Plusieurs groupes, réunis par thématique, travaillent d'arrache-pied et de concert pour aboutir à la fusion qui devrait se confirmer, si nous obtenons les réponses nécessaires du SCSP, le 30 juin 2020.

Vie de la maison

Service des soins

La formation à l'Approche Optimale, conduite par M. Daniel Geneau du SEPEC depuis 2014, s'est organisée à nouveau en 2019 avec la formation d'une trentaine de personnes. Nous arrivons ainsi peu à peu au bout pour l'ensemble du personnel de l'institution. M. Geneau a proposé l'espace d'une soirée une conférence passionnante sur les différents types de démences et hallucinations. Les autres institutions FECPA étaient également invitées à participer à ce moment. Dans la foulée, nous avons réfléchi à un clip vidéo pour expliquer la démarche de l'Approche Optimale. Ce clip sera disponible dès février 2020 pour le personnel, en particulier pour les nouveaux employé·e·s.

Le service des soins, notamment le personnel diplômé, a été fortement sollicité au niveau administratif en 2019. Tout d'abord, sur une base volontaire, en fonctionnant comme institution pilote pour le test de l'outil d'évaluation InterRAi au niveau intercantonal, puis dès fin 2019, avec l'introduction des indicateurs qualité médicaux qu'il faudra alimenter dorénavant de manière très régulière en plus des évaluations PLAISIR, dont la durée de validité est dorénavant réduite à 9 mois.

L'installation de l'association AROSS en Ville de La Chaux-de-Fonds, en novembre concrétise les débuts du nouveau service d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Neuchâtel. Pour nous, établissements médico-sociaux, AROSS devient un passage incontournable pour valider l'entrée en institution de tout type de séjour, ce qui diminue sensiblement notre pouvoir de décision. De nouveaux outils de partage d'information seront dorénavant utilisés pour faciliter cette nouvelle organisation.

Service médical et thérapeutique

Notre service médical au niveau de la FECPA a été dissout à fin juin 2019 avec le départ en retraite du Dr Michel Walder, qui a été fêté et remercié lors d'un barbecue au Bourgeon organisé en son honneur. Un grand soleil et plusieurs témoignages émouvants de ce qu'il représentait pour l'institution ont accompagné ce magnifique moment.

Notre médecin, le Dr Ferrando Morant a accepté d'augmenter sa charge de travail et de travailler un jour de plus par semaine pour s'occuper d'une partie des résident·e·s de La Sombaille.

En automne 2019, nous avons pris la décision de proposer à nos résident·e·s les services d'une psychologue, Mme Noémie Lapalus, qui prendra ses fonctions à raison de 2 jours par semaine (dès le 1er janvier 2020).

Service socio-hôtelier



La vie d'une institution est faite d'une certaine routine que tout le monde apprécie, car elle a un côté rassurant et stabilisant mais chacun se réjouit néanmoins d'événements qui viennent amener de la vie et de la nouveauté.

Notre scène du 5e étage a ainsi eu le privilège d'accueillir la troupe neuchâteloise, L'enfer du décor, qui est venu présenter à un public attentif et conquis la générale de son spectacle « A quelle heure on ment ? ». Cette comédie, désopilante et déjantée, a ravi tous les spectateurs, privilégiés de partager ce moment.

Les activités intergénérationnelles organisées régulièrement dans la maison, notamment la zoothérapie ou celles menées par Circo Bello sont des événements marquants. Le défilé de mode - devenu presque traditionnel aux Arbres - procure beaucoup de bonheur et d'estime de soi à chaque résident·e qui y participe, soit en tant que mannequin, soit en tant que spectatrice/spectateur.

Nos petits salons au bout des étages ont été modernisés: après le 3e étage inauguré officiellement en mai, c'est l'étage des Palmiers au rez-



de-chaussée qui a été complètement rénové avec des nouvelles couleurs, du nouveau mobilier et de nouvelles peintures, rendant ainsi cet étage de passage agréable et accueillant.

Enfin, les fêtes de fin d'année, sur le rythme des années 70 avec le spectacle SevenTrees, ont permis de passer de très bons moments avec les résident·e·s, leurs proches et le personnel des différentes unités. Le spectacle, devenu au fil des ans attendu et incontournable, amenant de la bonne humeur et de la légèreté, s'est conclu par une vidéo du making off du spectacle illustrant de manière joyeuse l'ensemble des préparatifs nécessaires à la réussite d'une belle fête.

Projets

Deux projets sont aujourd'hui en cours pour l'institution : les travaux liés au dossier FuturArbres (construction de la cuisine, agrandissement des espaces collectifs au rez-de-chaussée et déménagement de la psychogériatrie) et la fusion avec Temps Présent, avec l'objectif de construire un site de court séjour au Sud des Arbres. L'idée est de coordonner les travaux liés à ces deux chantiers sur le site des Arbres en 2020 ou au plus tard 2021.

Il s'agit d'enjeux majeurs pour le développement de l'institution, pour la prise en charge et l'accompagnement de personnes âgées mais également au niveau financier avec des investissements importants pour les années à venir qui s'inscrivent en plein dans la planification médico-sociale orchestrée par le canton.

Notre personnel soignant et hôtelier va recevoir en 2020 de nouvelles tenues de travail avec d'autres coloris que ceux employés jusqu'ici.

Notre central téléphonique va devoir être changé pour cause d'obsolescence et le nouveau site Internet de la FECPA et de ses institutions a été totalement revu.

Pour terminer, bien que cela ne relève pas d'un projet propre à l'institution, nous avons été impactés par les travaux liés à l'Ecole Pierre Coullery. Ces travaux concernent la 2e phase des travaux d'aménagements (salles de classe et autres locaux propres à l'enseignement) au niveau H2. Du fait que l'étage H2 mène directement à la cuisine de l'hôpital et que les travaux le rendaient impraticable, nous avons pu fort heureusement maintenir un accès intérieur par le niveau H1. Bien que cela rallonge inévitablement le temps de parcours (puisqu'il faudra utiliser des monte-charges à RHNe pour rejoindre la cuisine) cela permet néanmoins de maintenir une voie de circulation interne pour tous les flux de personnes ou logistique entre Les Arbres et RHNe. Une signalétique particulière est également installée pour orienter également nos visiteurs qui passent par l'hôpital.

Conclusion

Difficile de faire preuve de beaucoup d'originalité au moment de conclure mais en tout cas témoigner d'une grande sincérité et d'une immense reconnaissance pour toutes les personnes (personnel, Conseil de fondation et comité directeur, entité administrative de la fondation, résident·e·s, proches) qui rendent la vie aux Arbres la plus sereine et la plus agréable possible, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Merci à toutes et tous pour vos contributions respectives à la vie de cette institution.

La Chaux-de-Fonds, mai 2020.

Le directeur
Claude-Alain ROY

4. Home médicalisé Les Charmettes 36e rapport annuel

Qualifier en quelques traits l'essence d'un exercice relève de la gageure tant une année dans l'institution telle que la nôtre foisonne de moments plus ou moins déterminants mais rarement anodins, de rencontres et de séparations, de projets, de rêves et d'anecdotes, de saveurs, de rumeurs, de routines et de surprises... Le choix de la restitution comprend donc une part de subjectivité et pour la dernière fois je vais me prêter à l'exercice.

J'aimerais d'abord relever les compétences professionnelles et humaines du personnel, la capacité du plus grand nombre à donner le signe de la recherche d'un bien-être de la résidente et du résident, de son accueil à son dernier souffle. Avec discrétion souvent, générosité et attention à l'autre. Les collaboratrices et les collaborateurs sont porteurs de ce projet institutionnel et méritent reconnaissance et encouragement. Ensuite, c'est grâce à la contribution déterminante d'une équipe de cadres charmarée à souhait dans ses métiers, ses compétences et ses talents que ce projet institutionnel s'incarne. Ensuite, évoquons les familles, si diverses dans leur style et leurs attentes et qui participent à parfaire le contour de notre projet, le corrigeant parfois, le commentant voire le critiquant pour l'améliorer et l'adapter.

Et quid de ce projet institutionnel me direz-vous ? La suite de ce rapport en donne quelques aperçus en termes de ressources professionnelles de projets, d'interrogations sur le futur, en toile de fond de valeurs que nous partageons depuis plus de dix ans et que nous tentons au quotidien de traduire en gestes, en attitudes et en parole dans l'accompagnement des résident·e·s.

En résumé, l'année fut celle de la consolidation des missions déjà intégrées, du développement de nouvelles prestations, de l'ouverture sur l'extérieur par un renforcement du partenariat médico-social.

Vie de la maison

Deux départs ont marqué la quiétude de la maison : celle du médecin d'abord. M. Michel Walder était arrivé en 1988. Il a assuré durant 31 ans la direction médicale de l'institution s'adaptant à des changements de personnel, de résident·e·s, mais aussi de manière de soigner et de nouvelles tâches administratives. Le Dr Walder a toujours fait montre d'ouverture et de patience vis-à-vis des équipes parmi lesquelles il comptait de solides appuis tant il était apprécié par elles, de faculté de dialogue avec les familles et de disponibilités à l'égard des pensionnaires. Et tout cela avec distinction, discrétion et un sens aigu du bien commun. Nous avons perdu un praticien de valeur faisant preuve, privilège de l'expérience pour ne pas dire de l'âge, d'une forme de tranquillité et de bon sens (le « common sens » britannique dont il se réclamait), qualités de valeur au moment de prendre des décisions de traitements. La fondation a décidé de mettre en place, avec le départ de M. Walder, un changement imaginé depuis quelque temps déjà, à savoir modifier le statut des médecins qui dorénavant ne sont plus salarié·e·s mais indépendant·e·s. C'est au Dr André-Philippe Méan, précédemment durant plusieurs années médecin de l'EMS La Sombaille, qu'échoit désormais la mission de médecin référent de l'institution dans le cadre d'un contrat de partenariat signé avec la Fondation. Il s'est rapidement intégré au sein des quatre étages de vie et dès son arrivée, il eut à cœur de soigner la relation tant avec les résident·e·s qu'avec leurs proches. Nous le remercions de sa contribution à l'accompagnement des résident·e·s.

Signalons ensuite le départ en retraite anticipée fin août après 35 ans du chef Philippe Jehan. Tant d'années et autant de menus, de recherches de nouveautés, de volonté de faire plaisir et de rencontrer la résidente et le résident dans ses envies gustatives fussent-elles parfois difficiles à satisfaire. M. Jehan a traversé trois décennies de la vie du Home Les Charmettes avec le souci de la rencontre de l'autre, qu'elle soit résidente ou résident, proche ou collègue sans parler des nombreux apprenti·e·s à la formation desquel·le·s il a contribué et qui lui ont rendu hommage mardi 10 septembre à l'occasion de la fête marquant

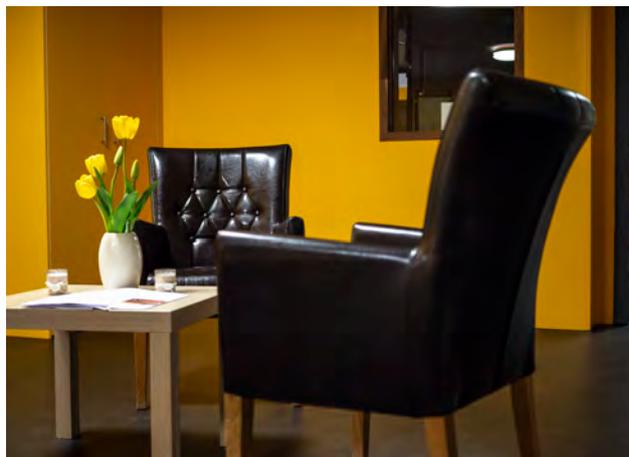
son départ en retraite. Pour lui succéder, nous avons eu le plaisir de coiffer de la traditionnelle toque M. Christian Pillet qui a précédemment assumé l'intérim, occasion de convaincre chacun des qualités de leader qui sont les siennes ainsi que de son aptitude à la créativité, à la rencontre des résident·e·s et à l'innovation. Il est secondé par M. Philippe Delafontaine. Dans le service des soins, nous avons pris congé après dix ans passés au sixième étage de son responsable, M. Sabahatin Duzcu, auquel Mme Sandra Valente Martins a succédé. A côté de ceux et celles qui assument le quotidien, soignant·e·s, animatrices et animateurs, cuisinières et cuisiniers, personnel hôtelier et administratif, d'autres se faufilent dans les interstices institutionnels pour contribuer à améliorer le quotidien, à le rendre plus plaisant, plus confortable, plus acceptable : je veux penser par exemple à la coiffeuse et à la podologue. Elles accompagnent les résident·e·s et apportent une petite touche qui se veut coquetterie, confort des pieds, légèreté des traits retrouvée ...

L'effort de formation a été poursuivi tout au long de l'année. Citons notamment : « L'Humain au quotidien », la « Validation », l'approche « Pikler » qui, sous la forme de séances d'analyse de pratiques, mettent en lumière notamment les besoins de la communication autour du soin, l'autonomie, la permanence de l'accompagnement. Enfin, une formation à l'interdisciplinarité a débuté au quatrième étage (sur le mode de ce qui avait été conduit pour l'étage de psychogériatrie). Nous avons en outre accueilli de nombreux étudiant·e·s en formation pratique et accompagné vingt-quatre apprenti·e·s dont plusieurs ont achevé leur cursus avec succès au début de l'été.

Au cours de deux journées à Champ-du-Moulin, animées par une intervenante spécialisée en accompagnement aux processus de changements, Mme Carine Véluzat, les cadres ont travaillé sur le bilan de leur action au cours de ces dix dernières années en mettant en exergue les dimensions auxquelles ils tiennent et dont ils souhaitent que les futur·e·s responsables s'inspirent, notamment l'interdisciplinarité, l'ambiance de travail, la qualité de l'accompagnement des résident·e·s.

Projets

L'année a vu le déploiement complet du foyer de jour au10b qui accueille dix-sept personnes par jour, contribuant au maintien à domicile des bénéficiaires grâce à un travail en réseau avec les partenaires de l'action médico-sociale régionale. C'est en fin d'année, soit un an après l'ouverture du premier lit que le service de court séjour gériatrique, l'entre2, situé au quatrième étage était totalement affecté à cette prestation, contribution majeure au maintien à domicile en complément à celle offerte par le



10b. Pour offrir un accueil de qualité, nous avons intégré de nouveaux professionnel·le·s spécialisé·e·s (ergothérapeute, physiothérapeute, animatrice, assistante sociale) qui contribuent à l'accompagnement au quotidien avec le personnel soignant afin de réunir le maximum de chances d'un retour à domicile, une fois le séjour terminé. Parallèlement, le 4e étage a été complètement transformé, en partie par notre équipe technique.



Nous avons déposé une demande de reconnaissance pour un service de court séjour psychogériatrique de 10 lits ainsi que d'un lit d'accueil d'urgence sociale, dossier accepté en toute fin d'année. Cette prestation complétera l'éventail des missions PMS contribuant à donner à notre établissement une allure plus dynamique et probablement attractive

tant pour les personnes âgées - qui bénéficient d'un véritable choix de prestations – que les professionnel·le·s qui trouvent intérêt et motivation à rejoindre notre équipe. Enfin, mentionnons le projet du nouveau bâtiment. Il hébergera la prestation de court séjour gériatrique logée au quatrième étage de manière provisoire et comprendra 30 chambres à un lit et logera toute l'administration ainsi que la réception. A terme, l'entrée du home sera plus facile à rejoindre car davantage tournée vers la cité que ce n'est le cas aujourd'hui.

Avec la palette de prestations PMS, et une fois le projet d'appartements avec encadrement arrivé à terme, notre maison en aura gagné en compétences, en capacité de s'adapter à des besoins individuels ciblés, en ouverture sur la ville et en attractivité. D'autres développements devront voir le jour et la capacité à chacune et chacun de faire preuve de créativité sera requise afin de continuer à répondre aux besoins de la population. A cet égard, signalons la création en fin d'année d'un groupe de travail «avenir de l'accompagnement des résident·e·s» sous l'impulsion de M. Manuel Rosa. Ce groupe réunit les délégués de chaque secteur et réfléchit à notre avenir institutionnel, depuis le style d'accompagnement, aux prestations elles-mêmes, en passant par l'interculturalité, l'individualisation des prestations, les nouveaux modes de vie sociale, etc.



Conclusion

C'est à dessein que j'ai débuté mon dernier rapport annuel en évoquant les cadres, le personnel, les résident·e·s et les familles. J'aimerais le clore pour remercier le Conseil de fondation et le comité directeur pour leur confiance et leur ouverture à nos développements. Ma reconnaissance va particulièrement à la Présidente du comité directeur ainsi qu'à ses collègues pour leur soutien très apprécié à la construction de nos projets. Mes collègues directrices et directeurs font aussi partie de mon sentiment de gratitude par les échanges que nous avons engagés et les soutiens manifestés. En conclusion, je souhaite que le Home Les Charmettes demeure un lieu où chacun soit reconnu tel qu'il est, puisse réaliser ce qui lui tient à cœur, y rencontrer des êtres soucieux de bienveillance concrétisée par un accompagnement au quotidien qui participe à rendre chacun un peu meilleur parce que plus ouvert à l'autre.

Neuchâtel, mai 2020.

Le directeur
Olivier SCHNEGG

5. Home médicalisé Le Clos 108e rapport annuel

L'année 2019 a été riche en différents projets (AROSS, Carefolio etc.), sans parler du domaine informatique et bien d'autres dans le domaine de la santé, avec une quantité de travail assez volumineuse en fin d'année pour la mise en œuvre de ceux-ci dans nos institutions. Cela a demandé de dégager beaucoup de temps aux cadres et aux directions impliqués dans ces démarches. Le contexte socio-économique



ainsi que les mesures prévues dans le programme de la PMS n'ont pas épargné le Home Le Clos avec la diminution d'un lit au 1er juillet 2019 (passage de 21 à 20 lits). Cela nous a nécessairement demandé d'adapter et d'harmoniser nos ressources, car la diminution d'un lit dans une très petite institution impacte fortement les comptes de l'exploitation de l'année en cours, sans parler des suivantes.

Malgré tous ces aspects parfois peu réjouissants, nos équipes ont poursuivi et maintenu une dynamique de travail orientée vers le bien-être des résident·e·s.

Le dévouement dont fait preuve le personnel de notre maison est toujours aussi important et je remercie ici toutes les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement.

Vie de la maison

Service des soins

Il y a eu bien des changements dans le cadre du personnel soignant, avec notamment trois départs à la retraite: deux infirmières Mmes Evelyne Buccella et Chantal Routoulp, ainsi que notre cher médecin le Dr Michel Walder. Nous les remercions pour leur excellent travail et leur fidélité durant toutes ces années de service dans notre institution. Ces départs ont passablement bouleversé l'organisation du service des soins et les remplacements n'ont pas été simples à réaliser en raison de la pénurie du personnel infirmier diplômé.

Nous profitons de souhaiter la bienvenue au Dr André-Philippe Méan, aujourd'hui référent médical du Home Le Clos.

L'équipe soignante a également étroitement œuvré pour mettre en place le lien avec les locataires des appartements avec encadrement des Vignes du Clos, avec des situations parfois difficiles à gérer: certains locataires ont perdu de leur autonomie et ont nécessité de l'assistance, de jour comme de nuit.

Nous avons pu maintenir notre pharmacie institutionnelle grâce à l'excellente collaboration avec la Pharmacie de la Côte et Mme Chaslain en particulier.

Enfin, deux apprenti·e·s ont réussi avec succès leurs examens: Mme Furtuna Berhe en qualité d'ASA et M. Jérôme Morel en tant qu'ASSC. Nous réitérons non seulement toutes nos félicitations à ces derniers, mais également aussi aux formateurs qui allient le travail et le suivi des apprenti·e·s avec motivation et sérieux.

Durant l'année, le personnel de l'ensemble des services a suivi diverses formations, telles que :

- Formation par l'équipe mobile en soins palliatifs BEJUNE.
- Palliative BEJUNE : « Soins palliatifs, parlons-en ! ».
- Les formations continues ANEMPA (1er secours, Soins de l'hygiène bucco-dentaire, Prémalpa)
- CIGES : Formation complémentaire spécifique SIEMS.
- Centre-Vue : Formation-Action basse vision.
- Centre Médical de la Côte : Prise en charge du patient diabétique.
- Journée ANEMPA sur le thème : Convergences & Divergences.
- Curaviva : Colloque des indicateurs qualités.
- ARODEMS : Journée romande sécurité et santé au Travail.
- Formation FECPA / SICLI : Formation lutte contre le feu.

En tenant compte de l'évolution des résident·e·s accueilli·e·s dans notre institution, les efforts de formation pour l'ensemble du personnel soignant se sont dirigés vers l'accompagnement et les soins palliatifs. L'adaptation au changement et notre capacité d'évoluer reposent aussi sur la formation pour tendre vers une meilleure pratique réflexive et assurer la pérennité de l'institution.

La journée synergie des institutions FECPA est toujours très appréciée par les cadres, motivé·e·s à développer des synergies inter-institutionnelles dans le cadre de notre fondation. Trois repas durant l'année ont été organisés pour permettre aux cadres d'apprendre à mieux se connaître, dans un but ultérieur de développer et d'échanger leurs pratiques professionnelles.

Animation

Sept résident·e·s, accompagné·e·s de quatre collaboratrices, ont passé une semaine de vacances du 1er au 5 juillet 2019 à La Ferme Pigeon à La Brévine. Tout était réuni pour que nos vacanciers gardent de magnifiques souvenirs : soleil radieux, beaux paysages, visites intéressantes, musique tous les soirs, découvertes culinaires...

Les activités intergénérationnelles avec la structure parascolaire « Le Cerf-Volant » font partie de la vie de



l'institution. Le loto mensuel et les après-midis de jeux de société sont attendus avec impatience par nos aîné·e·s. De magnifiques photos et des témoignages lors de ces échanges ont été sélectionnés pour l'exposition de la Ville de Neuchâtel « Grandir, un jeu d'enfant ? » au mois de novembre.

En juin 2019, le Home Le Clos a ouvert ses portes pour accueillir l'exposition Discover de M. Florian Fatton. Ses magnifiques photos ont mis des couleurs partout dans la maison et ont fait voyager nos résident·e·s à travers le monde.

Nous avons eu la chance d'avoir trois civilistes en courte ou longue affectation, ils sont d'une aide précieuse pour le service d'animation, pour amener les résident·e·s chez le médecin, faire de petites promenades en leur compagnie, discuter et rigoler avec eux... Toujours très bien accueilli·e·s par nos aîné·e·s, les civilistes ont leur place dans notre petite institution et nous les remercions chaleureusement.

La fin d'année est une période riche en événements.

Les veillées de Noël des deux dernières semaines de l'année ont déjà leur place dans la vie de la maison-née car elles la remplissent de belle musique et de précieux partages les longs après-midis d'hiver. La fête de Noël des familles a réuni les résident·e·s, leurs familles et le personnel, dans une ambiance de joie et de bonne humeur; elle a été une réussite sur le plan de l'organisation, de la qualité des mets présentés, avec une belle implication du personnel!

Cuisine

Notre service de cuisine a assuré tout au long de l'année 588 repas de qualité pour les personnes externes qui viennent dîner la semaine. Nous avons accueilli en cuisine, MM. Ibrahima Basse, Dukens Petiotte et Mickael Gowda, en tant que civilistes affectés pour des plus ou moins longues périodes. Mme Kathleen Dos Santos a effectué un stage post-formation d'une période de 3 mois. Cette collaboration s'est déroulée dans une atmosphère agréable et enrichissante pour tout un chacun.

Le personnel de cuisine a également réalisé 1'057 repas en faveur des locataires des Vignes du Clos. L'animatrice, Mme Pavoletka, a organisé avec les locataires des Vignes du Clos un repas pris en commun une fois par mois, concocté par le personnel de cuisine du Home Le Clos.

Service socio-hôtelier

Dans le cadre du service socio-hôtelier, il y a eu une bonne collaboration avec les autres secteurs cuisine, soins et animation ainsi qu'avec Le Logis et les Vignes du Clos.

Toute l'équipe a suivi les cours de soins palliatifs, du feu et de santé sécurité au travail.

L'équipe a eu beaucoup de plaisir à participer aux fêtes qui se sont déroulées tout au long de l'année. Toute l'équipe a été très solidaire. Nous avons également accueilli 5 stagiaires du Service de l'emploi.

Un travail de fond a été réalisé en étroite collaboration avec notre chargé de sécurité, les responsables de service et la direction que nous remercions sincèrement pour la mise en place, les bons conseils de prévention et la mise en émergence des mesures concernant la santé au travail pour le bien de tous nos collaboratrices et collaborateurs.

Conclusion



Je transmets mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel du Home Le Clos pour son excellent travail et son investissement auprès des résident·e·s. Un grand merci aux responsables de service pour la très bonne gestion de leur service, avec un merci tout particulier à notre infirmière-chef Mme Oriane Declercq pour la conduite du personnel et l'accomplissement de différentes et multiples tâches administratives durant toute l'année et durant l'absence de la direction en décembre.

Mes remerciements vont également à Mme Gisèle Hostettler Fässler et à son équipe, sans oublier notre nouveau chargé de sécurité M. Patrick Petermann pour son soutien, sa bonne collaboration et son engagement dans nos institutions.

Je remercie également le comité directeur avec notre présidente, Mme Corine Bolay Mercier, qui a su garder tout au long de l'année un œil bienveillant et réactif à nos préoccupations, au Conseil de fondation pour son soutien, ses encouragements et ses conseils.

Je souhaiterais particulièrement formuler mes très vifs remerciements à notre secrétaire générale de l'ANEMPA Mme Fabienne Wyss Kubler et son équipe, ainsi qu'au bureau du comité pour l'énorme travail réalisé durant ces dernières années dans le traitement de dossiers difficiles, complexes et très sensibles (CSB, CCT Santé21 et bien d'autres...).

Pour clore ce rapport, encore un grand merci également aux proches, aux bénévoles et aux aumôniers pour leur soutien et leur présence auprès des résident·e·s.

Neuchâtel, mai 2020.

Le directeur
Serge KELLER

6. Le Logis, pension 6e rapport annuel

Le Logis a trouvé son rythme de croisière après toutes ces années. Le type de population se confirme: les pensionnaires ont des problèmes de santé nécessitant un cadre et un accompagnement rapproché (pathologies psychiatriques légères, dépendances stabilisées, incapacités cognitives, besoin de coaching ou solitude) mais avec des degrés d'autonomie et relationnels suffisants pour être maintenus dans un cadre communautaire non médicalisé.

Equipe d'encadrement

Comme pour la plupart des institutions de la FECPA, l'accompagnement individualisé est favorisé. Des entretiens réguliers sont également mis en place avec certains pensionnaires, pour stabiliser leur humeur, maintenir un niveau de sécurité et permettre de rester le plus serein possible face à leurs problématiques respectives. Ces rencontres permettent également d'éviter autant que possible une hospitalisation suite à une décompensation.

Animation



A l'exception de certaines personnes qui ont un fort besoin de la présence de l'équipe et qui participent à toutes les activités qui sont organisées, la plupart des pensionnaires sont jaloux? fiers? de leur liberté et de leur autonomie. Ils apprécient particulièrement la marge de manœuvre qui leur est offerte de mener leur vie à leur guise et profitent de sorties en ville, de faire des courses et des excursions en Suisse (certains ont des abonnements généraux), de visiter leurs connaissances, etc. Un équilibre entre les activités de groupe et les activités personnelles permet une qualité de vie adaptée aux besoins de chacun-e.



La petite taille de la maison oblige toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs à être multitâches. Toutes et tous ont un cahier des charges bien spécifique mais peuvent être appelé-e-s à intervenir dans d'autres aspects de la vie communautaire. L'animatrice débarrasse la table, le responsable graisse les stores, le cuisinier répond au téléphone et l'intendante joue au char avec un pensionnaire. Ceci décloisonne les fonctions et participe à l'esprit familial de la maison.

La relative autonomie de déplacement de nos pensionnaires nous permet également des activités plus difficiles à mettre en place en EMS: bowling, mini-golf, marche à la Vue-des-Alpes et grillades en plein air. Cela contribue au maintien de

leurs acquis et participe à la bonne ambiance de la maison; sans compter les activités plus conventionnelles qui ont toujours beaucoup de succès, comme

- Gymnastique et méditation.
- Bains de pieds et massages.
- Films et diapos.
- Jeux en tout genre (le jass reprend du poil de la bête après une absence remarquée).
- Bricolage, dessin, mandalas, puzzle.
- 4 heures, thé.
- Concerts, chants, conteuses.
- Courses en ville, pot au bord du lac ou en métairie.
- Visites de musée, sorties au théâtre.

Les fêtes de maison marquent les saisons et contribuent au renforcement de l'appartenance de chacun à son lieu de vie, tout comme au maintien du lien avec l'extérieur (familles, curateurs, intervenants extérieurs). Ainsi cette année, la fête de l'automne a connu un large succès. Le beau temps était de la partie et nous avons pu fêter cet événement tout un après-midi en plein air, caressé·e·s par un soleil bienfaisant. Une sortie fondue en calèche a également ravi tous nos pensionnaires.

Sans parler des fêtes de fin d'année! La fête des familles a enchanté toutes les personnes présentes, l'ambiance était endiablée, au point qu'il a été difficile d'y mettre un terme. Le musicien, qui n'avait jamais vu ça, ne voulait plus s'arrêter...

Equipe socio-hôtelière

Nous sommes extrêmement reconnaissants de pouvoir compter sur une équipe motivée, impliquée et solidaire qui se mobilise dès qu'un problème se présente, sans ménager sa peine.

Ainsi, lors de la catastrophe du mois de juin, où le village de Dombresson a été sinistré par une inondation d'une envergure inimaginable pour la région, toute l'équipe s'est mobilisée. Sans s'être concerté·e·s, toutes et tous se sont retrouvé·e·s sur place et ont remonté leurs manches pour remettre le navire à flots. A part la perte de notre bus emporté par les flots (qu'il a fallu remplacer), la maison n'a que peu souffert, les portes anti-feu ayant fait office de barrière ... Seul un peu d'eau s'est infiltré par capillarité par le sol (2cm d'eau dans le corridor du rez-de-chaussée et dans la cage d'ascenseur), ce qui nous a tout de même obligés de changer toutes les plinthes du corridor et de procéder à un séchage du rez-de-chaussée.

Nous tenons à remercier les autorités de la Commune, les assurances, les habitants de Dombresson et la Loterie Romande qui se sont régulièrement préoccupés de la situation du Logis et ont mis en place des solidarités pour nous aider dans cette période particulièrement difficile.



Durant cette année, le personnel a suivi différentes formations telles que :

Formation continue ANEMPA

- Etre et agir aux comportement difficiles.
- Gymnastique douce pour aîné·e·s.
- Relaxation pour les résidents.

Journée ANEMPA sur le thème : Convergences & Divergences

FECPA / SICLI

- Formation lutte contre le feu.

Conclusion

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel du Logis pour son engagement et sa collaboration performante durant toute cette année 2019, dans une structure en situation financière difficile. Remercier M. Fernando del Egado, notre responsable de site, qui a œuvré d'une main de maître, avec la participation de ses collaborateurs, pour adapter les prestations de plus en plus spécifiques aux besoins très individualisés de nos pensionnaires, ceci en excellente collaboration avec la direction.

Enfin, un grand merci à Mme Gisèle Hostettler Fässler et son équipe pour leur excellent travail, à notre présidente du comité directeur, Mme Corine Bolay Mercier, pour son engagement et son soutien à maintenir pour notre petite structure la mission Pension dans ce projet cantonal, sans oublier bien sûr, le comité directeur et l'ensemble des membres du Conseil de fondation pour leur soutien, leurs encouragements et leurs conseils tout au long de l'année.

Nous remercions enfin les autorités cantonales, le Service cantonal de la Santé publique, dont les encouragements, le soutien et les conseils avisés nous permettent à ce jour de pouvoir continuer à exploiter notre mission pension à Dombresson et d'offrir à nos pensionnaires un lieu d'hébergement et d'accompagnement adapté à leurs besoins.

Dombresson, mai 2020.

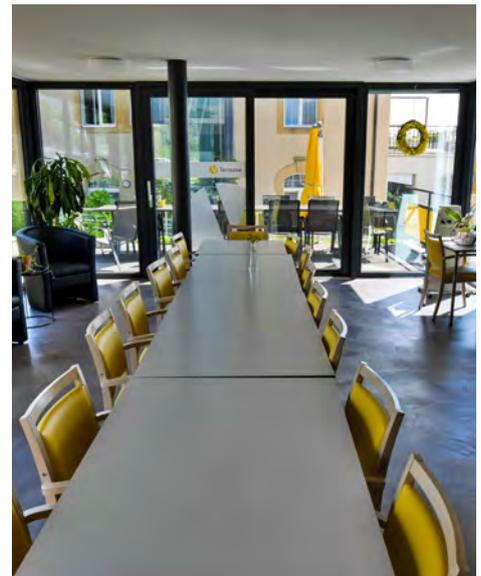
Le directeur
Serge KELLER

7. Les Vignes du Clos 3e rapport annuel

La vie est belle aux Vignes du Clos.

Les locataires ont créé, avec la référente de maison, une ambiance conviviale, des espaces de partage et de soutien dans les bons comme les moments plus difficiles de la vie. C'est dans le cadre des animations dans la salle polyvalente que cet esprit a pris naissance.

50 activités ont été mises en place en 2019. Les locataires ont pris l'habitude de se rencontrer dans la salle commune pour des cafés bla-bla, des repas en commun ou des ateliers manuels tels que confection d'œufs de Pâques et de produits de beauté.



Les locataires restent très intéressés à la vie de Serrières et du Home Le Clos. Ils ont pu notamment rencontrer les enfants du quartier pour un après-midi jeu ainsi que le chargé de sécurité de la FECPA, M. Patrick Petermann, qui leur a expliqué son activité au sein des homes. Deux rencontres intergénérationnelles ont été mises sur pied avec des élèves et étudiants germanophones.

Bien que l'année 2019 ait été moins médiatique que 2018, une locataire a néanmoins pu, dans le cadre de l'émission de la TSR Les Suisses, témoigner de son regard sur la Suisse et faire part de sa vie aux Vignes du Clos.

Deux locataires ont déménagé dans des EMS, leur état de santé ne leur permettant plus de rester autonomes. Nous n'avons eu aucune difficulté à trouver de nouveaux locataires, deux dames vivant seules. Nous regrettons de ne pas pouvoir répondre aux nombreuses demandes que nous avons, la liste d'attente étant de presque 80 personnes.

Voici quelques chiffres concernant l'accompagnement des locataires par nos référentes de maison :

- 362 visites de sécurité dont été effectuées pendant l'année.
- 474 participations aux 50 activités.

Une fête a été organisée au mois de juillet pour marquer la fin de la construction des appartements. A n'en pas douter, cette fête se renouvellera les années à venir !

Noël a été fêté aux Vignes du Clos par les locataires dans une chaleureuse ambiance.

Rappelons que la gestion d'un immeuble avec encadrement est particulière. Effectivement la FECPA a plus de contact avec les locataires, ce qui crée un lien. Outre la présence des référentes de maison, nous estimons très important de veiller à l'ergonomie du bâtiment et à ses accès, ainsi qu'à l'entretien de celui-ci. Différents travaux ont été effectués afin de garantir le bien-être et la sécurité des locataires : pose d'une main-courante devant l'immeuble, remplacement du cylindre des WC communs afin d'en garantir l'accès uniquement aux locataires. Une attention particulière a été donnée au jardin et un arrosage automatique a été posé afin que fleurs et arbustes égayent les alentours du bâtiment.

Dans la gestion de l'immeuble, la proximité du Home le Clos est très importante et nous remercions le personnel pour les interventions d'urgence et les prestations hôtelières fournies aux locataires :

- 17 interventions « d'urgences » ont été effectuées par le service des soins
- 1057 repas ont été livrés ou consommés sur place
- 43,5 kilos de linge ont été lavés et repassés

Conclusion

Nous remercions les locataires de leur bonne humeur, de faire bien vivre les Vignes du Clos, de partager leurs expériences et surtout d'avoir réussi à créer un si bon voisinage.

Un grand merci à Mmes Gambarini et Camarda pour leur engagement dans leur fonction de référentes de maison, pour l'organisation quotidienne et l'encadrement des locataires. Un grand merci au Home Le Clos pour son appui dans la gestion de l'immeuble et pour sa disponibilité pour les locataires.

Merci à Mme D'Angelo, en charge de la Gérance des immeubles à la FECPA, toujours attentive aux besoins des locataires, si efficace dans la résolution des problèmes et dans la gestion de l'immeuble.

Neuchâtel, mai 2020.

La directrice administrative
Gisèle HOSTETTLER FÄSSLER

8. EMS La Sombaille 45e rapport annuel

Durant l'année 2019, la PMS a continué à développer ses effets pour l'ensemble des EMS. En ce qui concerne l'EMS La Sombaille, le tarif du loyer a augmenté de CHF 14.50 en 2018 à CHF 19.10 pour l'année 2019.

En lien avec la mission d'une unité de 18 lits de psychogériatrie, nous avons reçu la confirmation de l'octroi d'un complément financier depuis le 1er janvier 2019, par le chef du Département des finances et de la santé, M. Laurent Kurth. Cet apport nous permet d'améliorer significativement la dotation en personnel de cette unité et d'augmenter la présence en compétences infirmières.

Le Conseil de Fondation a donné son accord, durant le premier semestre 2019, pour accueillir 25 résident·e·s des secteurs de l'âge avancé et EMS du CNP. Des négociations ont eu lieu avec le Canton, afin de couvrir financièrement la diminution de lits indispensables pour cet accueil, prévu au printemps 2020. Une étroite et fructueuse collaboration avec le CNP s'est mise en place autour de ce projet.

Pour évoquer les autres évènements marquants qui ont eu lieu à La Sombaille en 2019, nous vous proposons trois axes d'observation :

Les résident·e·s

Les succès

- *Maintien de l'autonomie physique.* En collaboration avec l'ensemble des secteurs, l'infirmière clinique a créé une joute sportive, autour de l'activité physique et de l'autonomie, à l'aide d'un parcours. Un concours a permis aux unités de participer et de concourir les unes contre les autres. Les résident·e·s et le personnel ont participé de manière assidue et avec une certaine concurrence, mais surtout dans la bonne humeur. Ces moments partagés ont été énormément appréciés.

- *Vacances.* Les résident·e·s ont pu participer à une semaine de vacances à Rolle, dans un emplacement idyllique, face au lac Léman. Le changement de rythme, le fait d'être actif dans la préparation des repas, le choix des visites effectuées et l'attention individualisée ont permis à chacun·e de profiter un maximum du séjour et de revenir nostalgique de ces magnifiques moments. Pour les résident·e·s plus dépendant·e·s psychiquement, une semaine



hors-cadre a été organisée à la ferme Pigeon à la Brévine. L'organisation est différente puisque chaque unité se rend durant un jour dans ce magnifique lieu. Ceci permet de créer un moment convivial sans perturber les résident·e·s atteint·e·s de troubles neurocognitifs majeurs.

Les difficultés rencontrées

- *Service hôtelier.* Le concept alimentaire n'a pu être déployé de manière uniforme dans tout l'EMS, ce qui entraîne des différences dans le service des repas aux résident·e·s, en fonction des unités de soins.
- *Résident·e·s.* La diminution du nombre de résident·e·s d'une manière régulière afin de libérer des places pour accueillir dès avril 2020 les patients long séjour des EMS du CNP a nécessité une importante réorganisation des services.

Les collaboratrices et collaborateurs

Les succès

- *Le concept d'accompagnement et les valeurs institutionnelles.* La direction, le responsable de l'animation et la psychologue ont présenté à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs la philosophie de l'institution, qui clarifie le concept d'accompagnement et les valeurs institutionnelles.
- *Infirmière-chef:* Mme Elisabeth Viennet nous a quittés après 22 ans. Nous tenons à la remercier pour son engagement. Mme Fabienne Rüfli, chargée de projet, en lien avec le futur accueil de lits psychiatriques a pu être engagée. En novembre, elle a été nommée au poste d'infirmière-chef de l'EMS.
- *ICUS.* Les infirmières et infirmiers chef-fe-s d'unité des soins participent depuis le 8 mars au colloque des responsables. Cela permet une meilleure fluidité de l'information.
- *Habits.* L'unité de psychogériatrie travaille avec satisfaction en habits civils professionnels et plus en « uniforme » ou « blouse blanche ». Ces tenues sont lavées dans l'institution.
- *Médecin.* Un nouveau médecin, le Dr Ricardo Ferrando Morant a débuté sa pratique au 1er juillet, comme indépendant, dans l'ancien-bâtiment qui compte 34 résident-e-s.

Les difficultés rencontrées

- *Nouveau personnel.* Le concept d'accueil du nouveau personnel n'a pas pu aboutir. Le groupe de travail « accueil » sera chargé d'élaborer le projet pour qu'il soit fonctionnel pour mi-août 2020.
- *Apprenant-e-étudiant-e:* La création d'un modèle transversal d'accompagnement des apprenant-e-s et étudiant-e-s n'a pu être finalisé. Le groupe de travail reprendra ce travail afin que le modèle soit utilisé lors du prochain accueil des apprenti-e-s en août 2020.

L'environnement

Les succès

- *Dimension spirituelle.* Une réflexion, menée par la direction, la psychologue et l'aumônier sur le développement d'une offre autour de la dimension spirituelle nous a amené à la création d'un poste d'accompagnant spirituel à 20%.
- *Ophthalmologue.* Nous collaborons avec un nouvel ophtalmologue, le Dr Harry Roux qui vient consulter les résident-e-s une fois mois dans l'EMS.
- *Prêt bancaire.* La banque UBS financera le 100% du projet Agora (agrandissement de l'établissement et rénovation) par un prêt bancaire. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir trouvé une banque qui accepte de nous suivre dans ce projet. L'établissement va pouvoir offrir un aménagement digne et moderne pour les dix-quinze années qui viennent.

Les difficultés rencontrées



- *L'architecture.* Chaque jour, l'architecture actuelle des bâtiments démontre sa fragilité pour un accompagnement le plus respectueux possible de nos résident-e-s.

Projets et objectifs 2020

- *Agrandissement-rénovation.* Adapter l'organisation et l'infrastructure aux exigences de la PMS et aux besoins de la personne âgée dépendante, tout en développant la planification des travaux et du chantier.

- *Développement des compétences-bis.* Finaliser les descriptifs des cahiers des charges et développer les nouveaux formulaires d'appréciation d'ici juin 2020. Une nouvelle procédure sera développée avec des appréciations annuelles pour l'ensemble des secteurs permettant de valoriser le développement et la transmission des compétences.
- *Consolider l'accompagnement global* de la résidente et du résident, selon la philosophie de l'institution.
- *Médecin.* Développer une prise en soins médicale en cohérence avec la mission institutionnelle.
- *Consolider la reconnaissance* en tant qu'institution avec accueil gériatrique, psychogériatrique.
- *Réseau.* Devenir un acteur reconnu en tant qu'institution avec accueil psychiatrique de l'âge avancé, auprès de la population, des réseaux et institutions socio-sanitaires.
- *Intensifier* la communication interne et externe.
- *Qualité.* Faire vivre le système de Management par la Qualité.

Conclusion

Je tiens particulièrement à remercier chaque collaboratrice et collaborateur pour le travail quotidien accompli et pour l'engagement sans faille de chacun, qui contribuent à rendre la vie la plus agréable possible pour nos résident·e·s. Accompagner, amener de la vie et permettre à la personne âgée de continuer son chemin demande de la compétence, de la patience et de l'investissement. Merci également aux bénévoles et à leur précieuse participation. Mes remerciements vont également à l'ensemble des résident·e·s, à leurs familles, à leurs proches qui nous octroient leur confiance au quotidien.

Je tiens encore à remercier chaleureusement le Dr André-Philippe Méan pour avoir suivi médicalement les résident·e·s et accompagné les équipes durant toutes ces années de collaboration avec l'institution.

Enfin, merci aux membres du Conseil de Fondation, au comité directeur et à la directrice administrative et son équipe pour leurs conseils, leur engagement et leur aide.

La Chaux-de-Fonds, mai 2020.

La directrice
Claudine MANGEAT



9. Le quartier de Vauseyon – un peu d’histoire à la veille de contribuer à son évolution...

Depuis que l’homme est sur cette terre, à petite ou grande échelle, il adapte et modèle constamment son environnement afin d’y déployer ses activités, qu’elles soient d’ordre domestiques, collectives, relatives à son travail ou à ses loisirs. Ainsi, nos villes et nos campagnes n’ont cessé de se modifier au cours des ans. Ce mouvement, qui semble s’être accéléré depuis la dernière Guerre, est dans l’ordre des choses. Tant qu’il n’affecte pas notre perception directe, nous n’y prenons guère attention. En revanche lorsque la nature qui nous entoure cède des surfaces au développement de l’activité humaine, soit nous la percevons positivement en terme de nouveauté, soit nous regrettons l’état antérieur d’une nature préservée ou de disparition d’édifices anciens familiers.

Notre pays connaît une phase d’accroissement de sa population. Cela se traduit notamment par une certaine densification urbaine destinée à éviter le mitage du territoire des campagnes, processus qui a déjà bien entamé quelques-unes de nos contrées périurbaines restées à l’état sauvage jusqu’il y a peu.

En milieu urbain, le corollaire consiste en un réaménagement de quartiers peu peuplés en zones plus denses. Le mouvement se comprend et le contester serait aller à l’encontre d’un certain bon sens... même si l’on peut regretter parfois de perdre quelques dimensions bucoliques au profit du bétonnage, voire une certaine qualité de vie. Le débat est vaste... Ainsi en va-t-il du quartier des Charmettes.

Notre établissement participe dans une certaine mesure à ce mouvement puisqu’il est à la veille d’édifier sur son flanc Est un nouveau bâtiment destiné à accueillir la prestation de court séjour. Aussi nous a-t-il paru intéressant de s’arrêter un peu sur quelques pans de l’histoire du quartier des Charmettes dont les images sépias nous restituent un charme un peu suranné mais pourtant si pittoresque. Une impression d’un bâti à l’image de l’homme. Encore que si les témoins d’il y a cent ans pouvaient parler, eux aussi se montreraient peut-être critiques sur l’urbanisation d’alors.

Notre établissement a une longue histoire avec le quartier et l’on découvrira dans les lignes qui suivent que son histoire se confond avec celle de la région.

C’est grâce à l’association de quartier des Charmettes qui a mis à notre disposition quelques photos ainsi qu’au Musée d’art et d’histoire qui les conserve dans ses fonds, que cette rubrique a pris forme. Nous les remercions tous deux d’avoir accepté l’usage que nous en faisons.



Commençons par nous intéresser à l’origine du nom "Charmettes"¹. Ce toponyme vient du bas latin "calma" signifiant les champs, les pâturages; on lui ajouta le diminutif "ette" pour évoquer une parcelle de petite taille. Jusqu’à la fin du XVIIIe siècle, toute cette région était en effet recouverte de terres en friche et de prés où les paysans venaient faire paître leurs bêtes. Une seconde interprétation peut aussi être avancée: "charmette" ferait référence à un petit charme, l’arbre commun dans nos régions, dont on faisait grand usage pour la construction de chariots et de charrettes.

¹ Cette explication de l’origine du nom du quartier est extraite du site de l’« Association du quartier des Charmettes »

Débutons notre petite pérégrination par le « bâtiment mère » de notre établissement, l'ancien « Asile de Beauregard » ouvert à la fin du 19^e siècle. Ou plus précisément son ancienne affectation, celle de la villa de Louis-Constant Lambelet, avocat, édifiée en 1874, que l'Etat de Neuchâtel a acquise à son décès en 1888 grâce à la fortune léguée par Edouard Dubois, négociant, dans la perspective d'y loger des vieillards désargentés et isolés. L'Asile de vieillard de sexe masculin, plus tard appelé Asile de Beauregard, fut ouvert le 14 octobre 1889. Notez que la villa est accompagnée de son annexe (les communs), hébergeant actuellement le Secrétariat général de l'« Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées » (ANEMPA). Ce bâtiment est en outre flanqué d'une tour, pastiche médiéval, abritant à l'origine un réservoir d'eau puis un entrepôt pour le jardinier. Il disparaîtra au début du 20^e siècle pour faire place au grand bâtiment que nous connaissons et qui héberge notamment l'accueil de jour « au10b » ainsi qu'une crèche. A cette époque, l'ensemble est entouré de vignes. La photo a peut-être été prise avant l'attaque de phylloxera, champignon ravageur qui devait décimer le vignoble neuchâtelois (et romand) en 1877 et en faire disparaître une grande partie.²

Très vite, des travaux d'agrandissement sont envisagés. Dans le rapport annuel de 1902 de l'Asile cantonal des vieillards, ses auteurs partageaient les réflexions suivantes, précurseurs d'un premier développement de l'institution: « Impossible de serrer davantage les lits, certaines chambres gagneraient même à être déchargées. Il faut donc prévoir une nouvelle construction, dans laquelle on ne peut songer à transporter la cuisine [elle était alors située au rez-de-chaussée de la maison du jardinier]. » ... « Pour le nouveau bâtiment, nous pensons que la partie supérieure du jardin, à l'est et dans l'alignement de la petite maison est naturellement indiquée comme emplacement. La tourelle, simple réduit pour les outils, disparaîtra. » Et de poursuivre avec ce qui peut faire penser à l'esquisse d'un cahier des charges architectural et dont on goûtera certains propos imaginés: Comme services généraux, la nouvelle construction devra renfermer:

1^o Une infirmerie avec deux ou trois lits; c'est de première nécessité avec des hommes arrivés à un âge avancé et que les infirmités frappent souvent de façon à les rendre absolument dépendants de leur entourage. L'infirmier qui n'aurait pas suffisamment de besogne avec les malades pourra s'occuper utilement à d'autres travaux d'intérieur ou au jardin.

2^o Une lingerie, en même temps chambre de repassage qui nous a manqué jusqu'à aujourd'hui. Ce local recevra les lingères et raccommodeuses de vêtements qui travaillent dans le logement de la direction, chose parfois désagréable. Des armoires permettront d'y serrer le linge et la literie.

3^o Il faudra encore un grand galetas qui fait totalement défaut actuellement pour sécher le linge en hiver, car nous pensons que le chauffage central sera un complément heureux de l'installation nouvelle.

Enfin, des dortoirs de trois ou quatre lits permettant d'hospitaliser les douze délogés du grand dortoir et X nouveaux pensionnaires.

Certes le but principal est d'augmenter le nombre de lits, mais le complément normal d'installations qui nous manquent, et qui ne manquent, croyons-nous, dans aucun autre établissement similaire, est digne d'attention.»

En 1903 on évoque que « la nouvelle construction projetée reste à l'étude, les bonis annuels en formeront le capital initial, elle pourra donc en temps opportun être mise sous toit sans attaquer trop la fortune de l'Asile dont les revenus suffiront, espérons-le, aux frais de la famille agrandie. »

² La dernière attaque, et la plus mortelle pour le vignoble européen, fut lancée par le phylloxéra. Découvert pour la première fois en France en 1863, ce puceron attaqua le vignoble neuchâtelois en 1877. Grâce à des mesures préventives énergiques, le vignoble fut préservé d'une destruction rapide catastrophique. Le phylloxéra dévaste la vigne en piquant au moyen de son suçoir les racines sur lesquelles il provoque des boursoufflures qui occasionnent une pourriture des extrémités. La plante qui ne peut plus absorber de nourriture dans le sol finit par périr. Source consultée: Petite histoire de la vigne en pays neuchâtelois, in site internet Le Château de Boudry, Musée de la vigne et du vin, Patrice Allanfranchini, 05.03.2020

Puis dans le rapport de 1905 on se réjouit: «[...] nous devons dire un reconnaissant adieu à M. Ehrard Borel, qui laisse, non seulement le souvenir d'un membre dévoué de la Commission mais aussi d'un ami généreux. Le beau legs de CHF 50'000.– contribuera à l'agrandissement de l'Asile, permettra de retarder avec plus de sérénité l'horizon et dans un délai qui, espérons-le, ne s'éternisera pas trop, d'ouvrir une retraite à une bonne moitié des 41 candidats qui malgré des situations pénibles ne peuvent spéculer que sur des décès pour y entrer.»

En 1907, peu de choses sur le projet mais un détail piquant concernant le jardinier: «Au commencement de 1907, nous avons eu à déplorer le décès de notre infatigable jardinier. Expert dans la taille des arbres, dans la floriculture, connaissant à fond la culture maraîchère, papa Landry aimait à rappeler ses années de service chez le prince Napoléon à Prangins. Sa taille, courbée par l'âge et la fatigue, cherchait à se redresser complètement au souvenir de ses jours de gloire.»

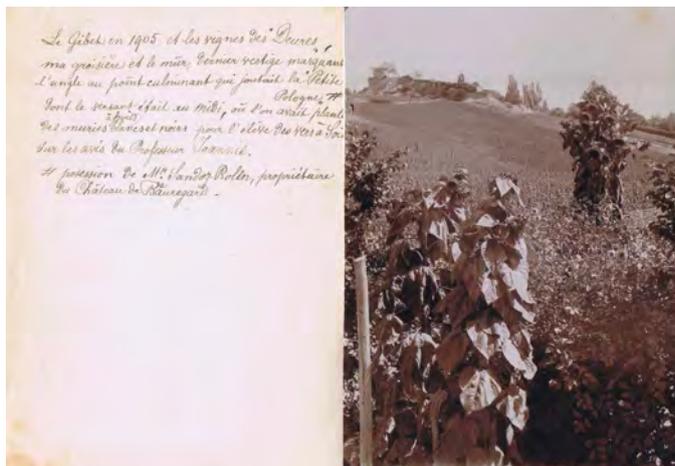
Enfin, vint le moment de la concrétisation en 1908: «Dans ces conditions [l'auteur évoque la somme de CHF 113'588.73 du compte de construction] nous pensons que le moment de passer aux travaux d'agrandissement de l'Asile est arrivé et nous nous joignons aux propositions qui vous seront faites dans ce but par la Commission de construction.» A cette époque, l'âge moyen fluctuait autour de 74 1/2 ans, le prix de journée revenait à CHF 1.88. A l'aube de la Première guerre mondiale, le salaire d'un ouvrier qualifié s'élevait à quelque 70 centimes l'heure. Un kilo de pain coûtait 35 centimes. Une majorité de pensionnaires soit 21 étaient horlogers juste avant les manœuvres et journaliers au nombre de 16, mais on comptait aussi un fondeur, un tailleur de pierre, un cordonnier ainsi qu'un instituteur.



En 1910, le projet semble se concrétiser: «Le nouveau pavillon annexe s'achève, nous espérons que sous peu, il pourra être inauguré; des transformations importantes ont été faites dans les anciens bâtiments, et se continuent encore, sous la direction de l'Intendance des bâtiments, nous mentionnerons en passant: l'installation du chauffage central, une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée, l'agrandissement du réfectoire, l'infirmerie, l'installation de bains, la buanderie, etc., etc.».

Enfin, dans le rapport annuel de 1910 il est écrit sous la plume du directeur J. Guéra: «Dans ce rapport que nous avons l'honneur de vous présenter sur la marche de la maison de notre établissement pendant l'année 1910, nous devons tout d'abord mentionner un événement important, c'est l'ouverture du nouveau pavillon, nous permettant d'hospitaliser un plus grand nombre de vieillards; [...] Ce nouveau bâtiment, superbement situé, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur la ville, le lac et les Alpes, muni de tout le confort moderne, peut abriter 48 pensionnaires. Ensuite de diverses transformations dans les anciens bâtiments, un grand dortoir de 12 lits a été supprimé pour agrandir le réfectoire; deux chambres anciennement occupées par des vieillards ont été aménagées pour le repassage et le raccommodage, une autre, pour les bains et les lavabos; au total nous pouvons disposer aujourd'hui de 69 lits, dont deux à l'infirmerie. [...] Il reste encore l'agrandissement du parc devant le pavillon no. 3, suivant un plan élaboré par M. A. Neger, de Colombier, plan que vous avez adopté en séance de la commission le 26 novembre 1910; la création d'un nouveau jardin potager, pour lequel a été consacrée une parcelle de vigne à l'est; puis à la serre, une petite adjonction au nord pour masquer la nudité du mur actuel; cette petite dépendance très utile, servira à remiser les nattes de couches, ainsi que l'outillage du jardinier; un chauffage plus moderne serait aussi désirable, car c'est énorme la quantité de combustible qu'il faut pour chauffer cette petite serre; un appareil à eau chaude serait plus économe.»

Revenons à l'environnement du home avec une photo prise à l'endroit actuellement occupé par l'école des Charmettes. Un gibet y avait été installé dès le 17^{ème} siècle. Généralement situés sur une proéminence géographique, ces lieux, par leur visibilité loin à la ronde, poursuivaient outre leur vocation d'exécution des peines, un but dissuasif, celui de montrer comment finissaient ceux qui se mettaient en marge de la société et de ses lois. Une fois jugé au château, le condamné était emmené à pieds par le chemin appelé aujourd'hui «de la justice» (qui existe toujours en contre-bas) vers le lieu de son exécution. Celle-ci prenait la forme d'une pendoison «haut et court». On était loin de la guillotine de la Révolution française et bien davantage encore de la chaise électrique du type de celle de Sing Sing. Cette pratique a eu cours jusqu'en 1864 date à laquelle la peine capitale a cessé d'être prononcée dans notre canton qui put alors se prévaloir d'être le premier à avoir définitivement radié la peine capitale de sa législation.



Je me souviens avoir vu au début de mon activité en 1988, la dernière colonne de ce gibet qui avait été installée dans le jardin de la FECPA (Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées) (probablement à la suite de la construction du collège des Charmettes dans les années '60) et, depuis, recyclée en support de géraniums... heureuse et pacifique reconversion s'il en est ! Reliquat d'une pratique jugée aujourd'hui quelque peu barbare, ce témoin a malheureusement disparu en 1990, probablement en raison de la méconnaissance du propriétaire quant à sa fonction ancienne et donc à sa valeur historique.

L'image ci-contre date de 1911. Il s'agit d'une vue du quartier des Draizes. On y distingue clairement le grand (pour l'époque) bâtiment situé en haut à gauche et qui fait face au terrain de sport actuel ainsi que la bâtisse aux allures de petit château qui domine le chemin des Ravières et bien-sûr la route des Draizes équipée dix ans plus tôt des rails du tram 3 qui devait relier Neuchâtel à Peseux et Corcelles jusqu'en 1976.



Voisin au nord de l'Asile de Beauregard, en 1930, voici le carrefour de Vauseyon emprunté alors par le tram 4 qui reliait le bourg de Valangin au chef-lieu jusqu'en 1949.

La cinquième photographie est moins ancienne. Elle fut probablement prise au début des années 1940 depuis le chemin de Maujobia. La centrale laitière n'existe pas encore, le collège de Vauseyon est plus modeste qu'aujourd'hui et bien des bâtiments de la cuvette n'en sont même pas à l'état de projets: point de poste, de pharmacie, de Coop ou encore de gendarmerie... On distingue sur la droite l'entrée du tunnel ferroviaire des Deurres qui passe directement sous le home des Charmettes actuel. En soirée, quand tout





4391 NEUCHÂTEL, Les Parcs et le Vauseyon.

est silencieux dans la maison, on peut percevoir à la cafétéria la rumeur du train qui le franchit quelques dizaines de mètres plus bas. Il date de la construction de la ligne de la « Compagnie du Jura industriel » en 1859.

Nettement plus pittoresque que les escaliers en béton des Ravières que nous franchissons aujourd’hui, mais peut-être aussi moins sécurisés par l’irrégularité de ses marches, cette travée permettait, comme à l’heure actuelle, de relier le carrefour de Vauseyon au plateau de la



propriété Lambelet d’alors. On y pressent que la vue qui s’offrait au grimpeur une fois parvenu au sommet, devait être une forme de récompense pour l’effort accompli.

Les transports publics, depuis le 20^e siècle, rythment à leur manière la vie urbaine et constituent un certain marqueur chronologique. Ainsi en est-il de ces deux vues du carrefour de Beauregard en 1963. Sur la première image, on distingue à droite du tram 3 de Peseux - Corcelles, la Centrale laitière. Ce secteur a été profondément modifié à la fin du 20^{ème} siècle au moment de la construction de l’échangeur supportant la semi-autoroute des Montagnes.

Cette deuxième image a été prise à l’embranchement de l’Avenue Edouard Dubois en 1963. Le premier bâtiment à droite, abritant un café et accueillant les collations des « après-enterréments » du cimetière de Beauregard, a cédé sous l’action des pelles mécaniques. Seul son voisin, abritant aujourd’hui le fleuriste, a subsisté. Ce carrefour marque le début de l’Avenue Edouard Dubois menant notamment au Home Les Charmettes.



En guise de conclusion, nous terminerons ici cette évocation très locale et comportant une part de subjectivité dans le choix des illustrations et, peut-être, malgré notre vigilance, quelques imprécisions historiques dont le lecteur nous excusera. Nous remontons légèrement dans le temps pour évoquer le dernier développement de l’Asile de Beauregard, trente-cinq ans avant la construction du bâtiment actuel. Inauguré le 5 juillet 1949, il permettait, d’héberger en chambre individuelles douze pensionnaires et était équipé de salles de jeux, d’installations sanitaires et d’ateliers³. Là encore, il fut probablement admiré pour la modernité de ses locaux tout en étant à son tour décrié pour le sacrifice commis sur les vignes et



³ Le Messenger Boîteux, page 38, 1951.

le jardin potager qui le précédaient... Dans les années '90 pour une raison qui nous échappe, il fut privé de son balcon en forme de coursive au premier étage, modifiant alors quelque peu sa physionomie. Depuis l'ouverture du bâtiment médicalisé en 1984, cet édifice, privé de ses pensionnaires, a hébergé différentes activités à but social: soins à domicile, Fondation suisse pour les téléthèses, office des réfugiés aujourd'hui ainsi que depuis deux ans une salle à manger scolaire pour les élèves du quartier.



A son tour, ce bâtiment va prochainement entrer dans la petite histoire du quartier puisque dans deux ou trois ans, un nouveau geste architectural verra l'édification de la nouvelle structure appelée à accueillir la prestation de « court séjour » du Home Les Charmettes, derrière la marbrerie. Il fera alors partie des « anciens » immeubles du secteur. Certains alors regretteront à leur tour quelques mètres d'herbages cédés à la modernité alors que d'autres - que nous souhaitons plus nombreux - apprécieront le confort offert par ce nouvel ensemble dont le seul objectif est de répondre aux besoins de la population âgée de la région. A chaque période ses regrets ou plutôt, sa contribution au bien commun.



... le modelage du territoire continue!...

Sources consultées:

- *Asile cantonal des vieillards hommes de Beauregard*, Neuchâtel, Documents relatifs à la Fondation, Rapport annuels, 1889-1913, particulièrement les années 1902, 1909 et 1910.
- *Le District de Neuchâtel*, première série, IIe volume, Quartier-La-Tente Edouard, Attinger Frères Editeurs, Neuchâtel, 1898
- *Le Véritable Messager Boiteux de Neuchâtel*, Imprimerie Centrale SA, Neuchâtel, 1951
- *Neuchâtel 1011 – 2011*, Jelmini Jean-Pierre, Editions Attinger SA, Hauterive, 2011.
- *Neuchâtel en tram*, Jacobi Sébastien, édité par l'auteur, Neuchâtel, 1989.
- *Petite histoire de la vigne en pays neuchâtelois*, in site internet Le Château de Boudry, Musée de la vigne et du vin, Patrice Allanfranchini, consulté le 5 mars 2020.
- Site internet de l'« Association de quartier des Charmettes », consulté le 17 avril 2020

Nous remercions l'« Association de quartier des Charmettes » ainsi que le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel par sa conservatrice du département historique, Mme Chantal Lafontant Vallotton, pour sa contribution à l'illustration de ce texte, ainsi que M. Sébastien Jacobi (pour les images des pages 7, 10 et 11), ancien responsable de la presse et des relations publiques aux CFF à Lausanne, connaisseur expérimenté des transports publics et auteur de nombreuses publications sur ce thème.

Neuchâtel, mai 2020.

Olivier SCHNEGG
directeur du Home médicalisé Les Charmettes

10. Rapport de la direction administrative

Le temps file... les projets fusent.

Nous parlions dans notre rapport 2018 de notre satisfaction de répondre aux besoins des personnes âgées du Canton en assumant toutes les missions prévues dans la PMS. Nous avons oublié l'accueil des personnes en psychogériatrie avancée, transfert prévu des résidents du CNP qui met ses forces dans les prestations ambulatoires. Voilà qui est chose faite avec la décision de la FECPA d'ouvrir une unité pour l'accueil de ces personnes à l'EMS La Sombaille, dès avril 2020.

La volonté des institutions FECPA de répondre aux besoins d'une population âgée présentant diverses pathologies est à relever. Le changement apporte son lot d'interrogations, de questionnements quant au fonctionnement des équipes et le personnel doit être remercié d'être toujours prêt à relever les défis. Se réinventer, ajuster ses prestations, se former fait partie du quotidien du personnel soignant mais également de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des institutions.

Les projets de rénovation et de construction des infrastructures des institutions se sont poursuivis en 2019, la pose de la première pierre étant toujours précédée de travaux importants à mener avec des architectes. Nous attendons également, pour aller de l'avant, les décisions du DFS, planifiées, en 2020 et 2021, concernant les directives portant sur les normes de construction (home-type) ainsi que la planification des travaux.

Nous constatons que les multiples missions mises en route dans nos institutions le seraient de manière plus aisée dans l'organisation du travail pour le personnel si les infrastructures permettaient notamment une déambulation plus aisée pour les résident·e·s, des chambres à 1 lit et pour certaines institutions, des espaces de vie plus grands et accueillants.

C'est avec enthousiasme et intérêt que l'administration de la FECPA a pu participer à l'étude de ces projets, que ce soit dans le cadre des travaux de rénovation et de construction, mais également dans la définition des prestations. Nous sommes dans l'attente de la conclusion des pilotes en termes de financement des nouvelles missions, que ce soit la facturation type pour les foyers de jour, le court séjour ou la pension. Merci aux directions de nous associer à ces travaux.

L'année 2018 a vu la mise en œuvre de la nouvelle liste LAMal cantonale avec une baisse de lits dans toutes les régions du Canton, elle s'est poursuivie en 2019. Cette baisse de lits est problématique pour toutes les institutions, grandes ou petites. La FECPA réfléchit à de meilleures synergies entre institutions et ce sont différents projets qui ont été initiés dans le domaine RH, de la formation ou encore des achats.

- Mobilité interinstitutionnelle - les collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent peuvent demander à effectuer un stage au sein d'une autre institution de la FECPA
- Création d'un poste de responsable de formation
- Gestion des achats groupés – amélioration des collaborations

Vie de l'administration

L'année 2019 a également apporté son lot de changements temporaires ou définitifs à l'administration de la FECPA. Encore une année avec des absences de longue durée, absences qui nous ont incités à engager une personne en CDD pour les remplacements. M. Yann Luthy a travaillé à la FECPA pour un trimestre avant de rejoindre l'équipe administrative du Home Les Charmettes. Nous avons renforcé le secteur du secrétariat avec l'engagement de Mme Marlyse Niederhauser en charge des projets transversaux tels que Optimiso (Qualité, GED et archivage), site Internet et Formation continue ANEMPA.

Peu de changements au niveau de la clientèle de l'administration FECPA. Si nous préparons la venue d'une nouvelle institution dans le courant 2020, nous avons eu l'opportunité de reprendre la gestion d'une institution concernée par la PMS, Bénévolat Neuchâtel au 1er janvier 2020, tous les travaux préparatoires se sont effectués très rapidement en fin d'année.

Hors du domaine de la Santé publique, dans le domaine des institutions sociales, RECIF a mis un terme à notre collaboration à fin décembre 2019, reprenant la gestion des salaires dans leur organisation.

Projets

Rapprochement - fusion

Une année de travail n'est pas de trop pour régler les points concernant le personnel, les résident·e·s et les financements en cas de fusion ou de reprise du patrimoine d'une institution. C'est ainsi qu'en 2019, nous avons travaillé avec, d'une part, la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, hôtel des associations pour la reprise du Home de l'Ermitage au sein de la FECPA et avec, d'autre part, la Fondation Le Temps Présent pour l'étude d'un projet de pérennisation de la prestation du court séjour dans les Montagnes neuchâtelaises.

Tout devrait prendre forme en 2020.

Gestion comptable

Une réflexion s'est entamée en 2019 sur les besoins en chiffres et statistiques pour le SCSP, somed et les institutions. C'est une réflexion qui porte sur les plans comptables, les plans comptables analytiques pour somed ou par mission pour le SCSP. L'introduction du nouveau droit comptable en 2014 et les multiples missions mises en route par le DFS sont les bases des travaux.

Dès janvier 2021, nous devrions plus travailler sur des notions de comptabilité analytique et de statistiques que sur une comptabilité financière.

Le travail est conséquent et concerne bien sûr tous les EMS des trois associations faitières.

CCT

C'est en 2019 que les partenaires de la CCT Santé 21 ont déposé leurs cahiers de revendications pour la CCT portant sur la période 2020 à 2023. Un nouvel acteur, l'ANets, a vu le jour. Cette association a pour but la défense des intérêts communs des employeurs œuvrant dans le domaine de la santé dans le canton de Neuchâtel.

Elle s'attache à promouvoir une unité entre ses membres aux statuts juridiques différents, dans le respect de leurs particularités et à développer d'autres activités qui répondent aux intérêts de ses membres. Cette association permet donc aux institutions privées soumises à la CCT de partager leurs préoccupations et leurs demandes avec les membres signataires dans le cadre des négociations. Les EMS des associations ANIPPA et ANEDEP sont maintenant à une ou deux exceptions près soumises à la CCT, c'est donc une plateforme d'échanges importante pour eux.

Chacun·e doit trouver un chemin commun permettant de maintenir des conditions de travail respectueuses pour le personnel de nos institutions.

Les séances de négociation en Commission faitière se dérouleront jusqu'à fin juin 2020.

Informatique

Nous sommes également un partenaire pour l'ANEMPA, le CIGES et le SIEN en ce qui concerne l'informatique. En 2019, les projets suivants sont à l'étude et se concrétiseront en 2020 :

- Opale salaires

Depuis près de 30 ans déjà, les salaires étaient gérés sur le logiciel salaires de l'entreprise Dubois Informatique. Après un long processus de mise en soumission et de l'étude des offres, c'est finalement le logiciel salaires opale de la société Opale solutions qui a été retenu. Un avantage certain de ce logiciel est l'intégration avec les logiciels de gestion utilisés du même fournisseur. Nous remercions vivement l'équipe de Dubois Informatique pour la précieuse collaboration que nous avons eue durant toutes ces années.

Nouveau logiciel, nouveau paramétrage. Les solutions apportées par Opale Solutions sont globales permettent aux utilisatrices et utilisateurs de définir les bases de paramétrage telles que les règles de la

CCT Santé 21, les interfaces avec les logiciels métiers (SIEMS, PEP, Prévenir et Guérir), avec les assurances sociales et les besoins en statistiques.

L'ANEMPA a la volonté de globaliser l'informatique, c'est donc une équipe de projet qui a œuvré pendant un an pour la mise en place de ce logiciel. L'administration FECPA y était représentée par la directrice administrative et par Mme Fabienne Marquis en charge du secteur comptabilité.

Le changement du logiciel salaires est le projet majeur informatique de 2019 !

D'autres projets ont nécessité des ressources :

- Opale - introduction d'un logiciel de gestion des cafétérias et des réceptions avec une intégration dans la comptabilité et la facturation
- Passage du SIEMS à Carefolio avec une gestion nouvelle des lits

Ces projets sont les principaux, l'ANEMPA, le CIGES et le SIEN restent toutefois à l'écoute des besoins des utilisatrices et utilisateurs des différents logiciels et interviennent dès que cela est nécessaire.

Outre sa participation dans les projets, la FECPA garde le rôle de hotline et de formatrice pour les nouveaux utilisateurs tout au long de l'année.

Gérance des immeubles

Charmettes 10

Afin de préserver la tranquillité du parc des Charmettes 10 pour les bénéficiaires du Foyer de jour au 10b et pour les enfants de la crèche des Charmettes et des tables de midi TIPI12, une borne a été installée pour limiter l'accès au parc. Les travaux ont été conséquents, avec l'amenée de l'électricité et le pavage de la route.

Nous avons, depuis 2 ans, 115 m2 de locaux libres aux Charmettes 10B. Relouer ces locaux dans un environnement si particulier, avec un voisinage fait de personnes âgées, d'enfants de 0 à 12 ans et d'adolescent·e·s et jeunes adultes se formant à l'école privée « J'aime pas la chimie » n'a pas été aisé : musique, cris et rires d'enfants peuvent et ont dissuadé de potentiels locataires. Nous avons trouvé avec la Ville de Neuchâtel, le moyen d'occuper ces locaux pour des associations et une école de théâtre, ce qui permet de rester dans les domaines du social et de la culture. Les locataires intégreront les locaux en 2020.

Conclusion

Plein de projets et d'envies, de changements et une bonne dose d'énergie.

Nous n'avons pas pu mener à bien l'ensemble de nos projets mais nous avançons ! Merci à chacune et chacun, aux collaboratrices et collaborateurs de leur engagement pour la FECPA et ses institutions.

Attentifs à nous adapter aux besoins évolutifs des personnes âgées et convaincus de l'importance de les prendre en compte dans leur globalité, nous continuons notre route.

Neuchâtel, mai 2020.

*La directrice administrative
Gisèle HOSTETTLER FÄSSLER*

RAPPORT DE PERFORMANCE

11. Rapport de performance



a) La mission

La Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées est une fondation de droit privé au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Neuchâtel. La fondation a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif.

La fondation a pour but de

1. gérer des institutions pour personnes âgées au sens de la Loi de santé
2. de fournir des logements soumis à la Loi sur le logement à des loyers modérés

La fondation peut aussi participer à toute action destinée à promouvoir une organisation gériatrique dans le canton.

b) L'organisation

Le Conseil de fondation

La fondation est administrée par un Conseil de fondation de 12 membres. La personne chargée de présider le Conseil de fondation et les membres du Conseil de fondation sont nommés pour une période législative de quatre ans par le Conseil d'Etat. Leur mandat est renouvelable. La période législative s'est achevée au 31 décembre 2017 et un nouveau Conseil de fondation a été nommé dès le 1er janvier 2018 pour quatre ans.

Le Conseil de fondation veille à la bonne marche des institutions et à l'exécution des prescriptions légales ou réglementaires en vigueur.

Il prend à cet effet toutes les décisions dictées par les circonstances et adopte les budgets annuels et les crédits extraordinaires, adopte les comptes, approuve le rapport de gestion. Il nomme et révoque la direction administrative, les directions et les médecins des institutions.

Le Conseil de fondation édicte un règlement sur l'organisation de la gestion des institutions et sur la gestion et les tâches de l'administration.

M. Christophe Schwarb en assure la présidence depuis le 1er juillet 2013.

Le comité directeur

Le comité directeur est composé d'une présidente et de deux membres, nommés par le Conseil de fondation en son sein au début de chaque période législative.

Le comité directeur exécute les mandats qui lui sont confiés par le Conseil de fondation. Il organise lui-même son travail. Ses activités consistent notamment à coordonner la gestion des institutions, à gérer les affaires courantes, à assurer la liaison avec d'autres institutions et services similaires et à gérer la fortune de la fondation.

Mme Corine Bolay Mercier en assure la présidence depuis le 1er juillet 2018.

Le Bureau

Le Bureau est composé des trois personnes chargées de la présidence, de la vice-présidence et du secrétariat du Conseil de fondation, ainsi que de la présidente ou du président du comité directeur, cette dernière personne avec voix consultative. Il se réunit pour traiter les affaires urgentes.

L'Organe de révision

L'organe de révision qualifié est désigné par le Conseil de fondation. La Fiduciaire Muller Christe et associés est le réviseur nommé.

L'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne exerce la surveillance de la fondation.

c) Le Département de tutelle - contexte

Le Département des finances et de la Santé est le département de tutelle des EMS neuchâtelois. La gestion des institutions est définie par la Loi sur le financement des EMS et sous la surveillance du Service cantonal de la Santé publique.

Les directions des institutions ont été et restent très actives dans les travaux menés dans le cadre de la PMS du Canton et les projets prévus d'ici à 2022 vont dans le sens souhaité par le DFS en termes d'hébergement gériatrique, psychogériatrique, de pension, de court séjour et d'accueil de jour, ces deux derniers points faisant partie des priorités du Canton. Prévu également dans la PMS, les projets d'appartements avec encadrement sont en plein essor. Pour rappel, un 40% des 1200 appartements qui doivent être créés doivent l'être avec des loyers entrant dans les montants reconnus par les prestations complémentaires, ce qui est le cas pour les appartements avec encadrement Les Vignes du Clos.

Avec le projet en cours pour le court séjour psychogériatrique au Home médicalisé Les Charmettes et le projet pour le long séjour de psychogériatrie avancée à l'EMS La Sombaille, la FECPA offre aux personnes âgées du Canton de Neuchâtel tous les types d'hébergement et de prestations prévus par la PMS.

d) Les organes dirigeants

Mme Gisèle HOSTETTLER FÄSSLER	Directrice administrative de la FECPA
M. Serge KELLER	Directeur des Logis du Clos
Mme Claudine MANGEAT	Directrice EMS La Sombaille
M. Claude-Alain ROY	Directeur du Home médicalisé Les Arbres
M. Olivier SCHNEGG	Directeur du Home médicalisé Les Charmettes

Les directrices et directeurs assument la direction et l'exploitation de l'établissement et en sauvegardent les intérêts, conformément aux lois, statuts et conventions en vigueur. Les directions respectent et font respecter la philosophie et les valeurs de l'institution. Elles prennent toutes les mesures propres à assurer le bien-être, la sécurité et le confort des résident·e·s dans un contexte économique difficile, avec des objectifs de modernisation et de transformations des infrastructures qui ne sont pas toujours en lien avec les ressources mises à disposition par les autorités cantonales. Elles veillent aux bonnes relations entre les employé·e·s, les résident·e·s et leurs proches.



Le prix du cercle suisse des administratrices récompense chaque année une entreprise ou une organisation favorisant l'accès des femmes dans ses instances dirigeantes et plus particulièrement dans son Conseil d'administration ou de fondation. Il vise à mettre en valeur une entreprise ou une organisation respectant le Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise ainsi que ses autres critères de sélection notamment mesures en matière d'égalité salariale, responsabilité sociale de l'entreprise et durabilité.

La FECPA a été finaliste du prix 2019 car elle promeut la place des femmes dans ses instances de gouvernance.

e) Statistiques

Les institutions de la FECPA ont offert en moyenne 348.5 lits d'hébergement dont 13 lits en pension et 335.5 lits en home médicalisé dans des unités gériatriques et psychogériatriques de long séjour et gériatriques de court séjour. Le nombre de lits est en diminution et a passé de 356 lits au 1er janvier 2018 à 350 lits au 1er janvier 2019 et à 345 lits au 1er janvier 2020 suivant en cela la nouvelle liste des lits LAMal introduite au 1er juillet 2018 par le DFS.

Durant l'année 2019, 550 résident·e·s ont été accueilli·e·s.

La majorité des 225 personnes qui sont entrées dans nos institutions en 2019 sont arrivées après un séjour hospitalier.

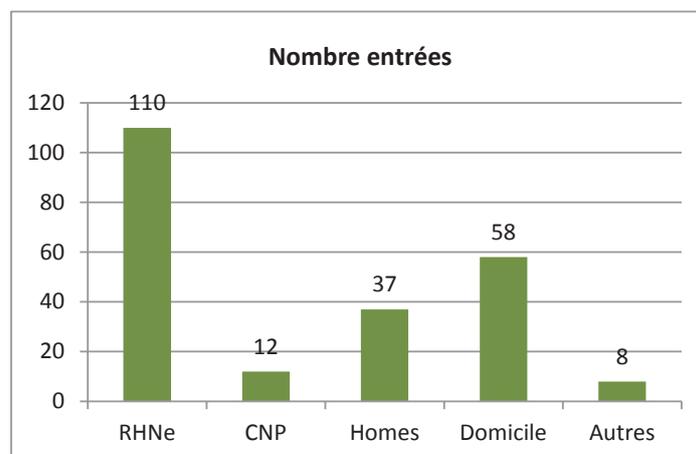
Dans ces chiffres, nous avons intégré les journées consacrées à l'accueil en court séjour au Home médicalisé Les Charmettes.

Il faut tenir compte dans ces statistiques résident·e·s que l'EMS La Sombaille doit libérer, pour l'accueil des personnes du CNP, 25 lits. Dès octobre 2019, il n'y a plus eu d'entrées dans l'institution et ce sont 12 lits qui sont libres au 31 décembre 2019.

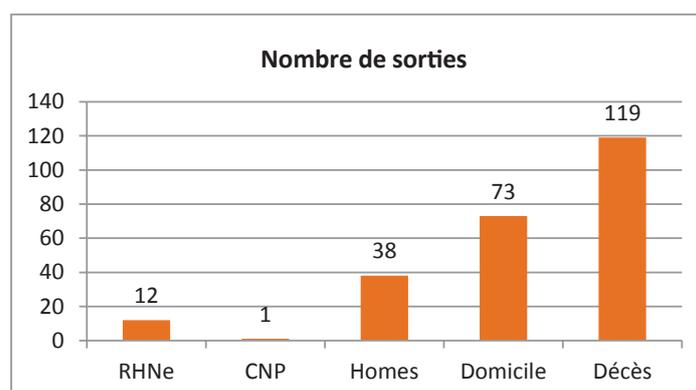
Foyer de jour au 10b

Le foyer de jour au 10b a ouvert ses portes début juin 2018. Prévu pour accueillir 17 personnes externes pour la journée, 73 personnes ont profité de cet accueil pour 3146 journées. Le suivi de ces personnes externes a pour but de prolonger leur autonomie, de repousser un placement en EMS et de soulager les proches aidants.

Résident·e·s long et court séjour et pension



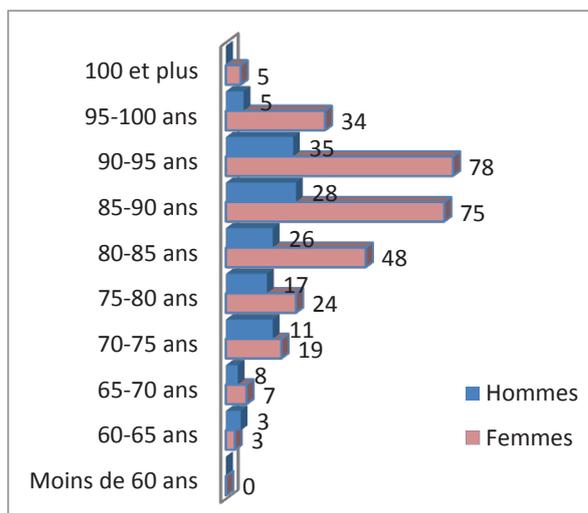
243 résident·e·s dont 114 du secteur court séjour ont quitté nos institutions pour aller à RHNe, au CNP, dans d'autres institutions ou à domicile.



Il y a eu 119 décès durant l'année.

Pyramide des âges

L'âge moyen des résident·e·s est de 91 ans et 3 mois.

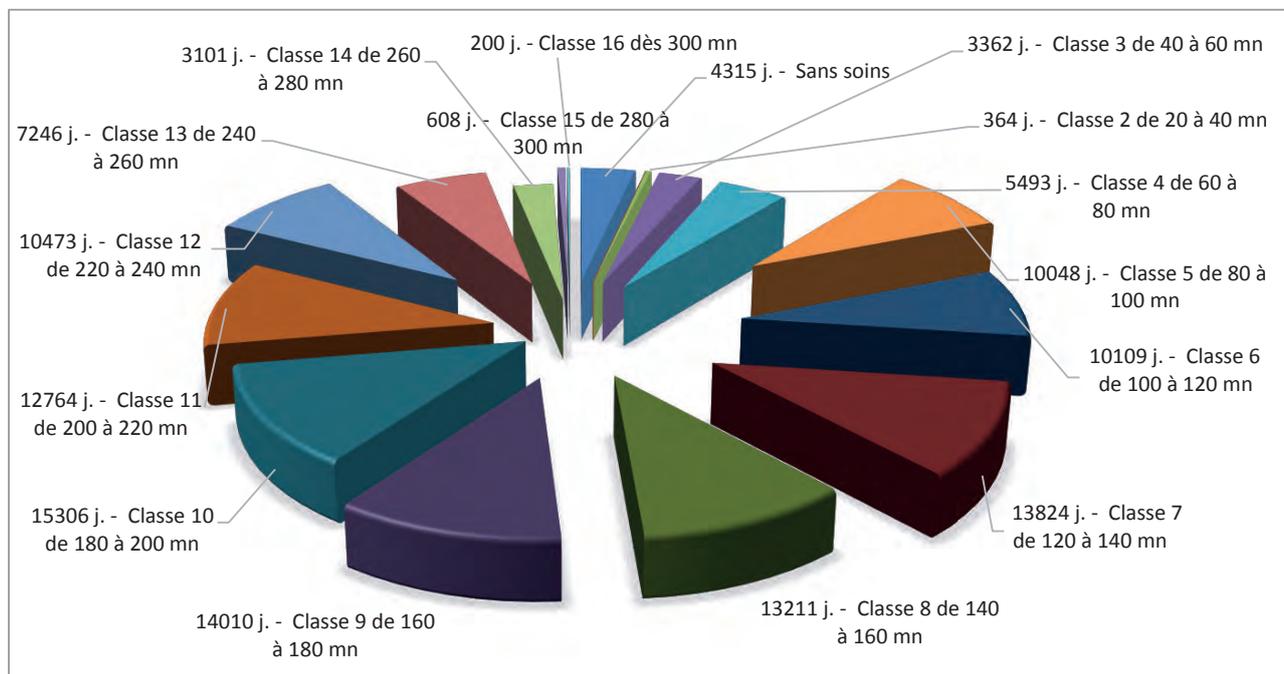


Les soins apportés aux résident·e·s vont vers une prise en charge plus lourde. Avec l'aide des services de soins et d'aide à domicile et des structures intermédiaires, le séjour à domicile peut être prolongé et de ce fait, les personnes arrivent plus tardivement que précédemment en institution.

L'état de santé des résident·e·s se répartit selon les minutes de soins requises. Celles-ci sont quantifiées grâce à l'outil PLAISIR et se répartissent pour les assureurs maladie en 12 classes (les classes 13 à 16 sont reconnues comme classe 12) et pour le canton en 16 classes. Les soins journaliers peuvent aller au-delà de 300 minutes. A noter qu'il n'y a aucun·e résident·e en classe 1.

Les 124434 journées de résident·e·s accueilli·e·s dans les institutions FECPA se répartissent comme suit.

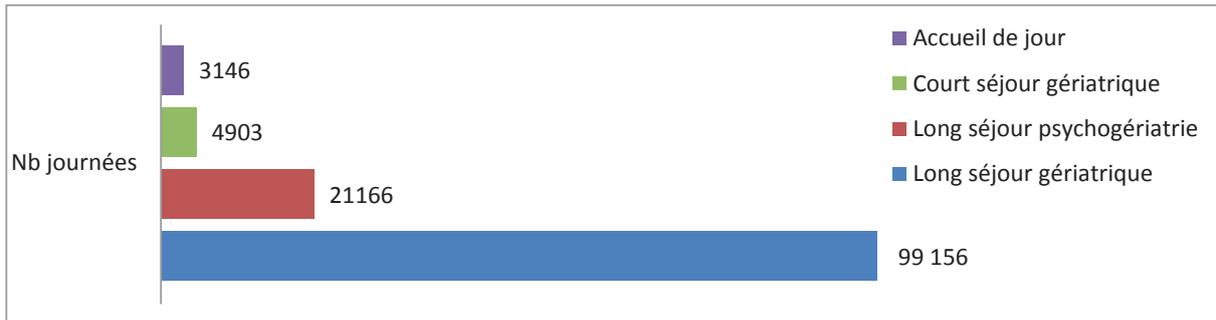
Nombre de journées par catégorie de dépendance PLAISIR



Le Logis, pension, n'assume pas les soins aux pensionnaires. Ceux-ci sont assurés par des services de soins et d'aide à domicile comme à la maison. Les 4315 journées sont donc sans soins.

Comme nous l'avons à plusieurs reprises écrit, différentes missions ont été développées dans les institutions. Une vue d'ensemble des répartitions des journées nous semble intéressante pour comprendre l'évolution de l'accueil de la personne âgée pour la FECPA.

Nombre de journées par mission

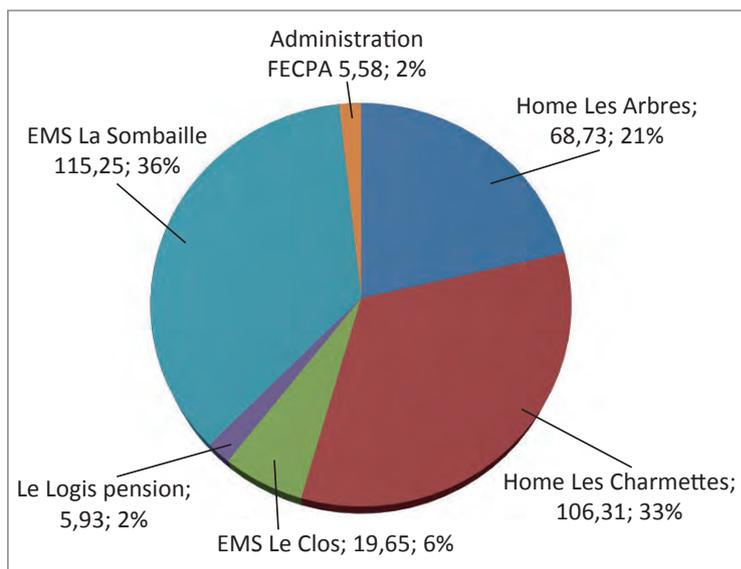


Ce n'est qu'en 2020 que l'unité court séjour mettra à disposition l'entier de ses 30 lits.

f) Ressources humaines

Les institutions et l'administration de la FECPA ont employé en 2019 514 personnes pour 321.45 EPT (équivalent plein temps), ce qui représente un taux d'activité moyen de 62.530% par personne.

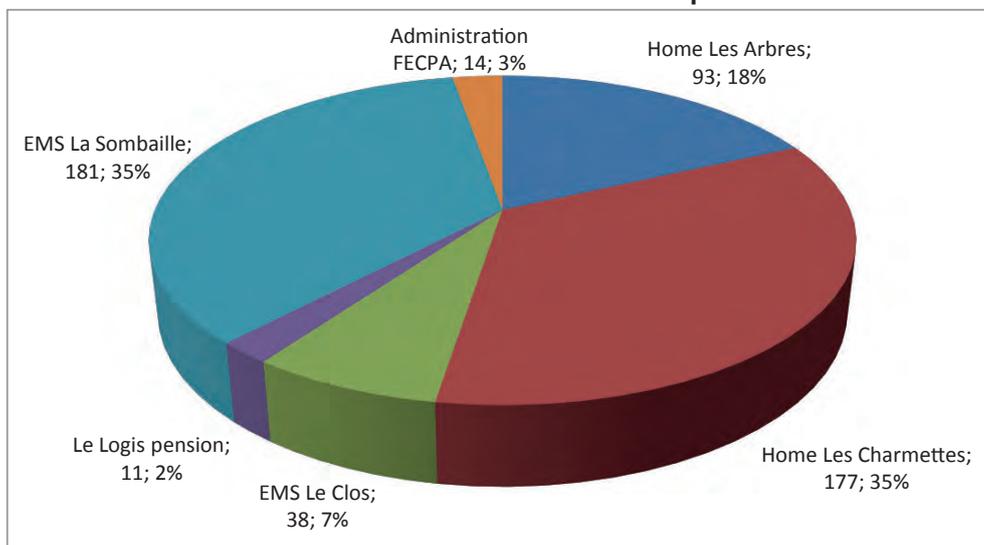
EPT par institution



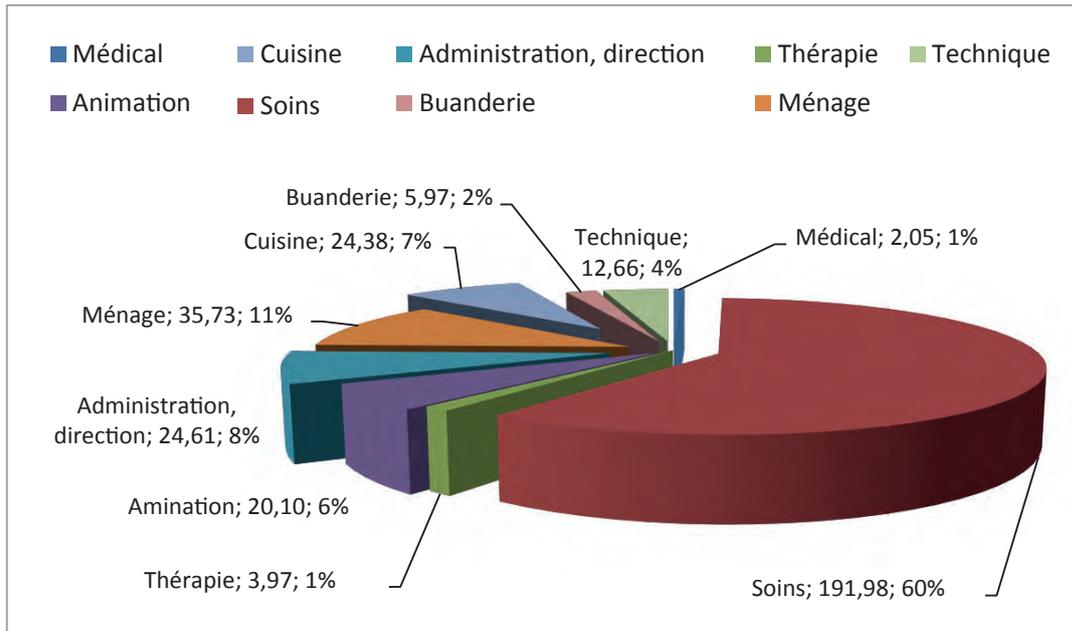
Nombre de lits par institution (en moyenne sur l'année)

Home Les Arbres	80.5	(23.10%)
Home Les Charmettes	110	(31.56%)
Home Le Clos	20.5	(5.88%)
Le Logis	13	(3.73%)
EMS La Sombaille	124.5	(35.72%)
Total	348.5	(100%)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs par institution



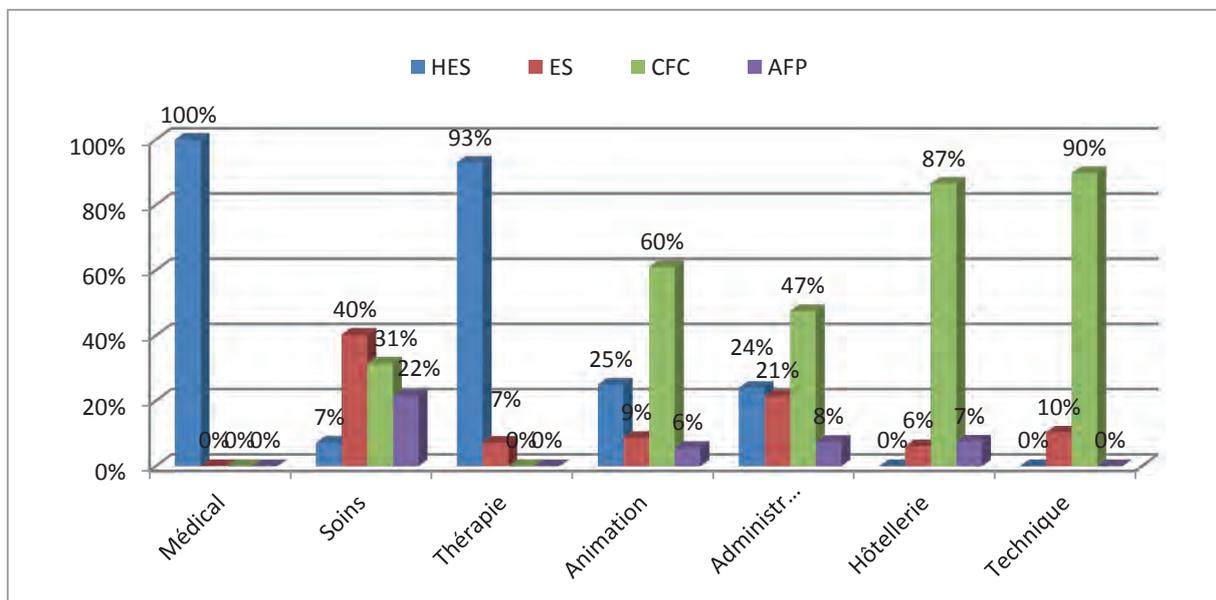
Répartition par secteur / EPT



Le personnel soignant représente 60% des EPT du personnel.

La formation du personnel est un objectif important, la FECPA et ses institutions soutiennent aussi bien les formations de base que les formations continues.

Pourcentage par type de formation et par secteur des 183.52 EPT formés (total des EPT 321.45) HES 21.53 EPT / ES 48.48 EPT / CFC 87.68 EPT / AFP 25.88 EPT

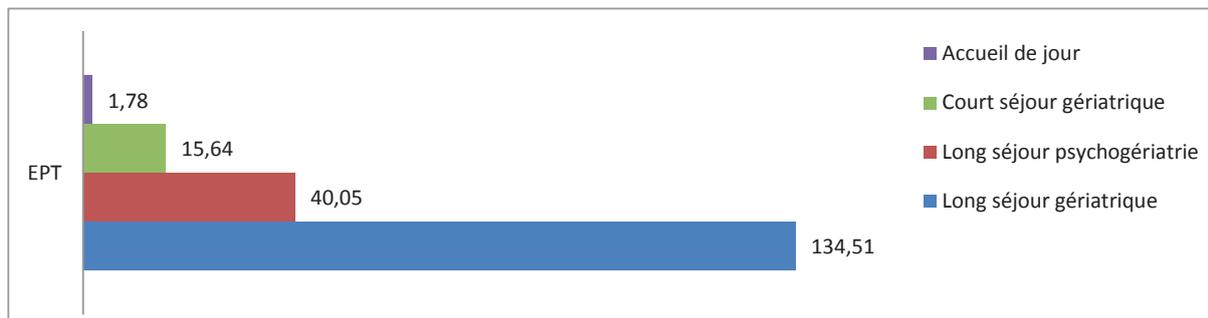


Le personnel médical présenté dans ce graphe correspond aux professions de psychologue. Les titres universitaires ne font pas partie de cette statistique. Dans le secteur des soins, selon le RASI, 20% du personnel soignant doit être du personnel infirmier, nous pouvons constater à la lecture du graphique ci-dessus que le personnel formé HES et ES représente le 40% des EPT de ce secteur, la proportion de personnel diplômé est plus élevée dans les secteurs de court séjour. La formation des ASSC se trouve dans les 31% de personnes au bénéfice d'un CFC.

Une répartition des ressources du secteur des soins par mission est présentée. Les couvertures PLAISIR peuvent varier selon les missions. Pour le court séjour par exemple, les budgets sont établis sur un 97%

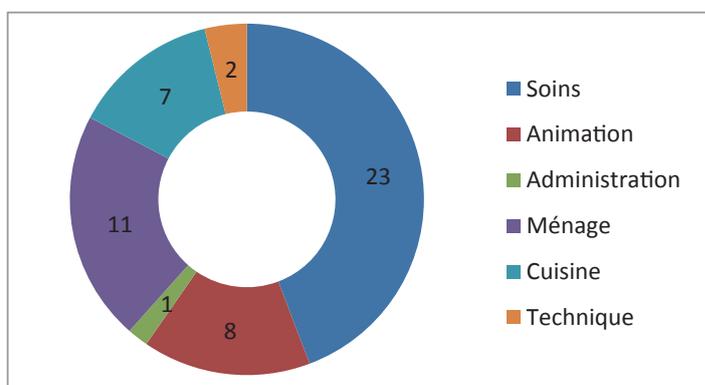
de couverture PLAISIR alors que pour les foyers de jour la couverture PLAISIR peut être fixée à 80%. La mission pension n'est pas reprise dans ce graphe puisque les soins sont pris en charge par les services d'aide et de soins à domicile.

Nombre des EPT soins par mission



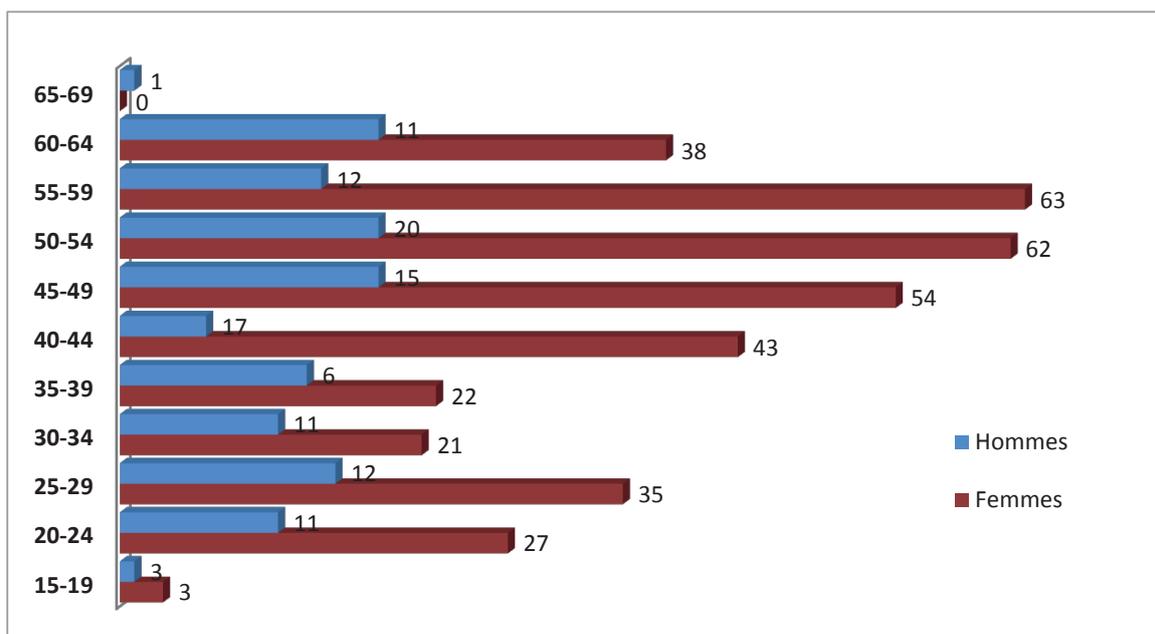
Institutions formatrices, les institutions FECPA ont suivi et formé en 2019 52 apprenti·e·s niveau CFC ou AFP, donc 10.11 % par rapport à l'effectif total.

Nombre d'apprenti·e·s par secteur



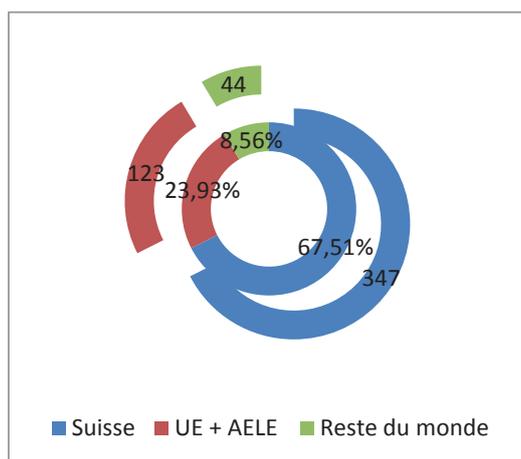
La formation reste importante dans le secteur de la santé afin de pallier à la pénurie annoncée de personnel formé.

Structure des âges



L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs en 2019 est de 45.78 ans. Le 42.54% de nos collaboratrices et collaborateurs est âgé de plus de 50 ans.

Nationalités



Pour un total de 514 collaboratrices et collaborateurs, 347 sont d'origine suisse. Concernant les 123 collaboratrices et collaborateurs de l'UE et l'AELE, 59 sont d'origine française et 43 d'origine portugaise.

Les personnes au bénéfice de permis G Frontalier représentent environ 10% du nombre de personnes employées dans les institutions et l'administration FECPA.

Taux de rotation du personnel (sans stagiaires et apprenti·e·s)

Le taux de rotation net est basé sur les départs volontaires, les autres départs tiennent compte des fins de contrat suite à une longue maladie par exemple. Ces taux se trouvent en-dessous des estimations de la moyenne suisse 2018 qui se situent pour les départs volontaires aux environs de 12.70%.

	Total cumulé année 2019	Total cumulé année 2018
Entrées	66	66
Démissions	38	36
Retraites	10	9
Licenciements	12	13
Autres départs	16	16
Sous-total départs	76	74
Effectif début de période	472	466
Effectif fin de période	432	442
Effectif moyen	452	454
Taux de rotation net (ou taux de rotation volontaire)	8.41%	7.93%
Taux de rotation brut	16.81%	16.30%

COMPTES 2019

12. Comptes 2019

a) Bilan

		Notes	2018	2019
1	Actif		57'903'107.00	55'777'500.00
10	Actif circulant		11'336'586.00	9'723'042.00
100	Trésorerie et actifs côtés en bourse - court terme	annexe 12.d)	3'897'814.00	3'243'021.00
105	Créances envers les résidents, assureurs et cantons	annexe 12. e)	6'729'598.00	5'911'403.00
106	Autres créances		143'841.00	153'164.00
107	Stocks	annexe 12. f)	291'299.00	295'907.00
109	Actifs de régularisation		274'034.00	119'547.00
11	Actif immobilisé		46'566'521.00	46'054'458.00
110	Terrains et immeubles		42'796'648.00	42'558'081.00
1100	Terrains		122'150.00	122'150.00
1105	Immobilisations corporelles immeubles	annexe 12. g)	42'674'498.00	42'435'931.00
11051	Immeubles exploitation principale	annexe 12. g)	33'017'986.00	32'467'801.00
11056	Autres immeubles (immeubles de rendement)	annexe 12. g)	8'233'200.00	8'341'500.00
11059	Constructions nouvelles en travaux		1'423'312.00	1'626'630.00
111	Mobiliers et immobilisations incorporelles	annexe 12. h)	3'769'873.00	3'496'377.00
1110	Immobilisations corporelles meubles		3'551'819.00	3'335'154.00
1120	Véhicules		174'336.00	140'105.00
1130	Immobilisations incorporelles		43'718.00	21'118.00
11300	Immobilisations financières		5'800.00	5'200.00
11400	Immobilisations incorporelles		37'918.00	15'918.00
2	Passif		57'903'107.00	55'777'502.00
20	Capitaux étrangers		30'780'723.00	27'910'973.00
200	Capitaux étrangers - court terme		8'185'975.00	5'546'100.00
2000	Dettes résultant de livraisons et de prestations		1'833'998.00	1'338'074.00
2010	Autres créanciers		59'468.00	58'817.00
2020	Paiements anticipés (résidents)		1'305'900.00	1'157'900.00
2030	Dettes financières à court terme portant intérêt	annexe 12. j)	2'500'000.00	2'868'000.00
2083	Engagement Prévoyance.ne		2'263'157.00	0.00
2040	Compte de régularisation passif		223'452.00	123'309.00
206	Capitaux étrangers - long terme		22'429'598.00	22'045'406.00
2065	Dettes hypothécaires	annexe 12. l)	22'429'598.00	22'045'406.00
208	Provisions	annexe 12 k)	165'150.00	319'467.00
22	Capital des fonds		1'468'755.00	1'456'861.00
2210	Capital des fonds affectés (dons)	annexe 12 m)	1'468'755.00	1'456'861.00
21	Fonds propres/capital de l'organisation		25'653'629.00	26'409'668.00
2100	Capital		4'321'208.00	4'326'652.00
2101	Ajustement RPC		19'043'725.00	18'648'744.00
2110	Découvert prévoyance.ne		-2'398'233.00	2'097'893.00-
2081	Réserve pour fluctuation résultat		556'239.00	612'202.00
2082	Réserve pour fluctuation recettes		1'076'050.00	1'076'050.00
2120	Réserve libre issue du bénéfice (provision libre)		3'211'712.00	4'143'604.00
2190	Résultat reporté (bénéfice et perte au bilan)		-157'072.00	299'691.00-
2191	Résultat de l'exercice		0.00	0.00

b) Exploitation charges et produits – compte de résultat

		2018	2019
1	Produits d'exploitation	40'546'480.00	41 143 679.00
60	Taxes de pension et de soins	37'644'546.00	37'905'688.00
61	Honoraires des médecins	532'897.00	328'055.00
62	Autres prestations médicales	276'182.00	286'205.00
63	Services spécialisés	289'485.00	315'248.00
65	Autres prestations aux résidents	127'647.00	163'404.00
66	Loyers et intérêts du capital	-62'861.00	-111'257.00
68	Prestations au personnel et à des tiers	984'903.00	1'113'443.00
69	Contributions et dons (subventions cantonales)	753'681.00	1'142'893.00
3	Charges de personnel	32'402'329.00	32'256'862.00
30	Salaires médecins	491'867.00	327'475.00
31	Salaires personnel soignant	15'174'807.00	14'933'533.00
32	Salaires du personnel d'animation et autres disciplines médicales	1'905'506.00	2'015'574.00
33	Salaires direction et administration	1'890'764.00	2'071'716.00
34	Salaires économat et service de maison	4'933'804.00	4'926'608.00
35	Salaires service technique	1'138'593.00	1'147'690.00
37	Charges d'assurances sociales	6'051'703.00	5'620'283.00
38	Honoraires pour prestations de tiers non assujettis aux assurances sociales	336'804.00	753'807.00
39	Autres charges de personnel	478'481.00	460'176.00
4	Autres charges d'exploitation	8'757'274.00	8'042'480.00
40	Matériel médical d'exploitation	321'782.00	318'972.00
41	Produits alimentaires et boissons	2'318'662.00	2'259'448.00
42	Ménage	671'941.00	669'835.00
43	Entretien et réparation des immobilisations corporelles	1'110'549.00	1'282'629.00
44	Charges d'investissements	74'071.00	52'981.00
45	Energie et eau	666'542.00	662'618.00
46	Intérêts et frais du capital	298'023.00	284'468.00
47	Bureau et administration	443'326.00	611'127.00
48	Autres charges liées aux résidents	246'734.00	226'298.00
49	Autres charges d'exploitation	394'989.00	399'778.00
64	Amortissements	2'210'655.00	1'274'326.00
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-613'123.00	844'337.00

	2018	2019
RESULTAT D'EXPLOITATION (report)	-613'123.00	844'337.00
Charges immobilières	514'069.00	479'127.00
Loyers encaissés	647'607.00	687'754.00
RESULTAT IMMOBILIER	133'538.00	208'627.00
720 Total des charges Cafétéria	487'599.00	460'941.00
726 Total des produits Cafétéria	321'896.00	306'290.00
RESULTAT HORS EXPLOITATION	-165'703.00	-154'651.00
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	-645'288.00	898'313.00
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS AFFECTES	-141'905.00	-94'829.00
attribution	130'291.00	106'724.00
utilisation	-11'614.00	11'895.00
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION	-656'901.00	910'208.00
VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION	-6'363.00	-1'452.00
Dont attribution/prélèvement au capital propre	1'297'156.00	390'989.00
Dont attribution/prélèvement à Découvert prévoyance.ne	6'840.00	-287'600.00
Dont attribution/prélèvement à réserve fluctuation résultat	-40'514.00	-55'963.00
Dont attribution/prélèvement à réserve fluctuation recettes	0.00	0.00
Dont attribution/prélèvement à réserve libre issue du bénéfice	-677'175.00	-1'087'175.00
Couverture par les pouvoirs publics site pilote	76'957.00	130'993.00
RESULTAT ANNUEL	0.00	0.00

Les comptes ont été présentés au Service cantonal de la Santé publique institution par institution sur le document EMS-GEST. La gestion rigoureuse apportée aux comptes 2019 et la nouvelle prestation loyer définie sur la base de l'évaluation des infrastructures ont permis de générer un résultat bénéficiaire pour les institutions et de constituer des réserves pour les projets à venir. Le résultat final et consolidé est de CHF 55'963.00 sans le site pilote Le Logis (déficit d'environ CHF 130'993.00) après attribution à des réserves pour les projets futurs ou pour l'amortissement des engagements dus à prévoyance.ne (RFV et passage en primauté de cotisations).

La présentation du résultat sous la norme Swiss GAAP RPC 21 se fait avant attribution à des réserves, avant la variation du capital. Le résultat annuel 2019 se monte à CHF 910'208.00 de bénéfice. Le détail des attributions du bénéfice est mentionné dans le tableau des variations du capital

c) Tableau de variations du capital

	31.12.2017	Ajuste-ments CO/RPC	Utilisation des réserves	Répartition résultat 2018	Attribution	Utilisation	31.12.2018
Variation du capital							
Capital de base	4'314'845.00				6'363.00		4'321'208.00
Réserve de réévaluation des immobilisations	20'340'881.00					-1'297'156.00	19'043'725.00
Réserve libre	0.00						0.00
Découvert prévoyance.ne	-2'391'393.00				-6'842.00		-2'398'235.00
Réserve pour fluctuation résultat	515'725.00				40'514.00		556'239.00
Réserve pour fluctuation recettes	1'076'050.00						1'076'050.00
Réserves rénovation :	0.00						0.00
- Immeubles patrimoine financier	1'549'952.00		-213'477.00		127'175.00		1'463'650.00
- Immeuble Home médicalisé Les Arbres	210'474.00		-50'184.00		200'000.00		360'290.00
- Immeuble Home médicalisé Les Charmettes	192'386.00		-47'386.00				145'000.00
- Immeubles Les Logis du Clos	0.00						0.00
- Immeuble EMS La Sombaille	1'033'530.00		-140'757.00		350'000.00		1'242'773.00
Couverture par les pouvoirs publics site pilote (report déficit)	-80'115.00					-76'957.00	-157'072.00
Résultat reporté	0.00						0.00
Résultat de l'exercice	0.00			656'901.00		-656'901.00	0.00
Fonds propres totaux	26'762'335.00	0.00	-451'804.00	656'901.00	717'210.00	-2'031'014.00	25'653'628.00

	31.12.2018	Ajuste-ments CO/RPC	Utilisation des réserves	Répartition résultat 2019	Attribution	Utilisation	31.12.2019
Variation du capital							
Capital de base	4'321'208.00	3'992.00			1'452.00		4'326'652.00
Réserve de réévaluation des immobilisations	19'043'725.00	-3'992.00				-390'989.00	18'648'744.00
Réserve libre	0.00						0.00
Découvert prévoyance.ne	-2'398'235.00	11'626.00	1'114.00		287'600.00		-2'097'895.00
Réserve pour fluctuation résultat	556'239.00				55'963.00		612'202.00
Réserve pour fluctuation recettes	1'076'050.00						1'076'050.00
Réserves rénovation :	0.00						0.00
- Immeubles patrimoine financier	1'463'650.00		-36'095.00		207'175.00		1'634'730.00
- Immeuble Home médicalisé Les Arbres	360'290.00		-116'934.00		400'000.00		643'356.00
- Immeuble Home médicalisé Les Charmettes	145'000.00				300'000.00		445'000.00
- Immeubles Les Logis du Clos	0.00						0.00
- Immeuble EMS La Sombaille	1'242'773.00		-2'253.00		180'000.00		1'420'520.00
Couverture par les pouvoirs publics site pilote (report déficit)	-157'072.00	-11'626.00				-130'993.00	-299'691.00
Résultat reporté	0.00						0.00
Résultat de l'exercice	0.00			910'208.00		-910'208.00	0.00
Fonds propres totaux	25'653'628.00	0.00	-154'168.00	910'208.00	1'432'190.00	-1'432'190.00	26'409'668.00

d) Tableau des flux de trésorerie

	2018	2019
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital des fonds	-645'288.00	898'313.00
Correction des fonds propres année antérieure	133'225.00	154'317.00
Variation des provisions	2'308'555.00	1'372'226.00
Amortissements	-509'349.00	818'195.00
Augmentation/Diminution des débiteurs	364'018.00	-9'323.00
Augmentation/Diminution des autres débiteurs	6'323.00	-4'608.00
Augmentation/Diminution des stocks	-113'270.00	154'487.00
Augmentation/Diminution des comptes de régularisation d'actif	279'875.00	-495'923.00
Augmentation/Diminution des créanciers	1'509'677.00	-2'043'808.00
Augmentation/Diminution des autres dettes à court terme	12'044.00	-100'144.00
Augmentation/Diminution des comptes de régularisation de passif	0.00	0.00
FLUX FINANCIER PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	3'345'810.00	743'732.00
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-724'381.00	-213'465.00
Investissements constructions en cours	-971'674.00	-203'318.00
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-626'459.00	-464'981.00
Investissements en immobilisations financières	-5'000.00	0.00
Désinvestissements en terrain	14'500.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0.00	21'001.00
Désinvestissements construction en cours	0.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	561'523.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations financières	30'000.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0.00	600.00
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Ajustements de valeur des immeubles	0.00	0.00
FLUX FINANCIER PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1'721'491.00	-860'163.00
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	330'842.00	-384'192.00
Utilisation des réserves	-451'804.00	-154'168.00
FLUX FINANCIER PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-120'962.00	-538'360.00
TOTAL DES FLUX DE FONDS	1'503'356.00	-654'793.00
Etat des liquidités au 1er janvier	2'394'458.00	3'897'814.00
Etat des liquidités au 31 décembre	3'897'814.00	3'243'021.00
VARIATION DES LIQUIDITES	1'503'356.00	-654'793.00

13. Annexe aux comptes annuels 2019 (en francs suisses CHF)

a) Présentation

La Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées est une fondation de droit privé, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et maître d'ouvrage d'utilité publique, sise à Neuchâtel, qui propose des prestations d'hébergement et d'encadrement aux personnes âgées du Canton de Neuchâtel.

Les institutions sont réparties dans le Canton, deux à La Chaux-de-Fonds, une au Val-de-Ruz et deux à Neuchâtel. Les appartements avec encadrement sont situés à Neuchâtel.

b) Principes comptables

Les comptes de la FECPA ont été établis au 31 décembre conformément à la Loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes (SWISS GAAP RPC 21). Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques à l'exception des immeubles d'exploitation et des immeubles de rendement. Les comptes sont présentés en francs suisses (CHF). Le Conseil de fondation a approuvé les comptes en date du 16 juin 2020.

c) Principes d'évaluation

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur peuvent être apportées avec les éventuelles provisions (du croire sur débitrices et débiteurs).

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles, exception faite des immeubles, ont été évaluées au coût historique dès l'année 2011. Les montants actifs au 31 décembre 2011 ont été repris à cette valeur pour un amortissement selon le plan d'amortissement défini par le SCSP.

Comme dit dans nos précédents rapports, il n'a pas été possible de définir la valeur d'acquisition pour les immeubles, l'évaluation s'est basée sur une moyenne des trois valeurs connues: valeur de rendement, estimation cadastrale et assurance incendie. Les infrastructures des EMS dans le canton de Neuchâtel ont fait l'objet en 2018 d'une évaluation de la valeur intrinsèque. La consolidation de ces valeurs et la reconnaissance de celle-ci par le DFS ont été finalisées en fin de l'année 2018. La rémunération de la mise à disposition des immeubles pour l'hébergement des résident·e·s (prestation loyer) est calculée sur la base de la directive du 16 octobre 2017 du Conseiller d'Etat en charge du DFS et a été ramenée en 2019 à environ 55% de la rémunération calculée. Elle passera en principe à environ 75% au 1er janvier 2020. Les valeurs des immeubles seront retraitées durant l'année 2021.

Les immeubles de rendement sont valorisés selon l'état locatif ajusté auquel on applique un taux de capitalisation obtenu par comparaison avec des objets similaires. Ce taux tient compte de la situation, de l'occupation (taux de vacance) et de l'état d'entretien. Le taux de capitalisation a été estimé à 6% pour les immeubles sis sur la commune de Neuchâtel et à 7% pour l'immeuble sis sur la commune de La Chaux-de-Fonds. Des locaux sis Charmettes 10 à Neuchâtel pour une surface de 115m² restent vacants. Un projet d'occupation de ces locaux avec la Ville de Neuchâtel sera finalisé en 2020, il concerne différentes associations dans le domaine de la culture ou social.

Amortissements

Les amortissements des équipements ont été calculés sur la méthode linéaire à contrario de ce qui a toujours été fait précédemment à savoir sur la valeur dégressive. Le delta entre les deux méthodes génère une dépréciation de CHF 162'173.76 comptabilisée au 1er janvier 2015 en diminution du capital.

	Années	Principe
Immeubles	50 ans	Méthode linéaire
Equipements médicaux	8 ans	Méthode linéaire
Equipements informatiques	4 ans	Méthode linéaire
Equipements administratifs, transmission et téléphonie, hôteliers, de cuisine et techniques	10 ans	Méthode linéaire
Ascenseur, chauffage	20 ans	Méthode linéaire
Véhicules	10 ans	Méthode linéaire
Immobilisations incorporelles (Qualité)	10 ans	Méthode linéaire

Dons et legs

L'utilisation des dons est réservée à des projets d'intérêt général au bénéfice des résident·e·s, des employé·e·s ou de l'institution, selon le but du fonds.

Les dons sont reconnus dans le bilan et sauf mention particulière de la donatrice ou du donateur sont considérés comme donations et legs pour l'institution. Lorsque la donatrice ou le donateur mentionne un but ou des destinataires particuliers, alors le don est attribué en conséquence. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des SWISS GAAP RPC.

Ces fonds sont gérés par la direction des établissements concernés. Ils doivent être utilisés exclusivement au bénéfice de l'ensemble ou d'un groupe de résident·e·s, des employé·e·s ou de l'institution qui les a reçus. Les décisions d'attribution des dons sont prises par la direction après consultation des bénéficiaires ou de la présidence du comité directeur voire du Conseil de fondation selon les montants dépensés.

La FECPA n'a aucun fonds non affecté dans son bilan au 31 décembre 2019 ou au 31 décembre 2018.

Capital de l'organisation

Cette position comprend les moyens pouvant être utilisés dans le cadre des objectifs définis dans les statuts de la fondation.

d) Liquidités

	2018	2019
Caisses	45'233.00	32'066.00
Comptes postaux	195'505.00	221'658.00
Banques c/c exploitation	3'177'741.00	2'916'896.00
Autres banques	479'335.00	72'401.00
Total Liquidités	3'897'814.00	3'243'021.00

e) Débiteurs

	2018	2019
Créances envers les résidents et les assureurs-maladie	5'968'942.00	4'402'383.00
Créances envers le Canton	1'033'473.00	1'920'273.00
Créances envers les résidents autres thérapies	122'183.00	43'747.00
Ducroire	-395'000.00	-455'000.00
Total Débiteurs	6'729'598.00	5'911'403.00

Au 31 décembre 2018, les créances envers les assureurs-maladie comprenaient une somme de CHF 1'735'596.65 en suspens depuis plusieurs années. Ce montant correspondait aux minutes de communication au sujet des bénéficiaires (CSB). Dans le courant du 1er trimestre 2019, le Tribunal fédéral, saisi d'un recours après la décision du Tribunal administratif sur la reconnaissance de la totalité des minutes CSB, a statué en faveur des institutions de soins. L'accord transactionnel est caduc au 1er mars 2019, donc les minutes de soins sont maintenant facturées y compris les CSB à tous les assureurs maladie. Les assureurs maladie ont réglé le contentieux durant l'année 2019.

Le ducroire couvre le risque débiteur lié aux résident·e·s.

f) Stocks

	2018	2019
Stock pharmacie	9'169.00	6'468.00
Stock magasin médical	42'746.00	54'265.00
Stock combustibles	6'509.00	7'754.00
Stock alimentation	86'011.00	76'672.00
Stock ménage	60'454.00	66'863.00
Stock cafétéria	18'943.00	21'045.00
Autres stocks	67'467.00	62'840.00
Total Stocks	291'299.00	295'907.00

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour l'hôtellerie. Ils sont évalués à la valeur d'achat.

g) Immeubles

Mouvements exercice 2018

	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Constructions nouvelles en travaux	Total
Valeur brute au 01.01	35'649'767.00	8'560'100.00	1'013'161.00	45'223'028.00
Ajout dans la période	113'968.00	356'369.00	971'674.00	1'442'011.00
Cession/transfert dans la période	96'986.00	364'380.00	-561'523.00	-100'157.00
Valeur brute au 31.12	35'860'721.00	9'280'849.00	1'423'312.00	46'564'882.00
Utilisation provision		207'322.00		207'322.00
Amortissements cumulés au 01.01	2'125'521.00			2'125'521.00
Amortissements dans la période	717'214.00	97'900.00		815'114.00
Amortissements cumulés au 31.12	2'842'735.00	97'900.00		2'940'635.00
Valeur après amortissements 31.12	33'017'986.00	8'975'627.00	1'423'312.00	43'416'925.00
Ajustement valeur		-742'427.00		-742'427.00
Valeur nette comptable au 31.12	33'017'986.00	8'233'200.00	1'423'312.00	42'674'498.00

Mouvements exercice 2019

	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Constructions nouvelles en travaux	Total
Valeur brute au 01.01	35'860'721.00	8'233'200.00	1'423'312.00	45'517'233.00
Ajout dans la période	185'386.00		203'318.00	388'704.00
Subventions	-14'948.00			-14'948.00
Cession/transfert dans la période				0.00
Valeur brute au 31.12	36'031'159.00	8'233'200.00	1'626'630.00	45'890'989.00
Amortissements cumulés et ajustements de valeurs cumulés au 01.01	2'842'735.00			2'842'735.00
Utilisation provision				0.00
Amortissements dans la période	720'623.00			720'623.00
Ajustement valeur		-108'300.00		-108'300.00
Amortissements et ajustements de valeurs cumulés au 31.12	3'563'358.00	-108'300.00	0.00	3'455'058.00
Valeur nette comptable au 31.12	32'467'801.00	8'341'500.00	1'626'630.00	42'435'931.00

Les valeurs des immeubles de rendement ont été ajustées en tenant compte de la nouvelle occupation d'une partie des locaux Charmettes 10B. Le montant des locations facturées définit la valeur des immeubles de rendement.

h) Equipements

Immobilisations corporelles - mouvements exercice 2018

	Ascenseur, chauffage	Equipements			Véhicules
		administratifs, transm. et téléphonie, hôteliers, de cuisine, techniques	médicaux	informatiques	
Valeur comptable au 01.01	1'192'458.00	4'246'671.00	895'207.00	195'747.00	381'862.00
Ajout dans la période	13'248.00	452'870.00	24'728.00	35'457.00	0.00
Cession/transfert dans la période		100'156.00			-30'000.00
Valeur brute au 31.12	1'205'706.00	4'799'697.00	919'935.00	231'204.00	351'862.00
Amortissements cumulés au 01.01	281'010.00	1'913'614.00	575'807.00	140'464.00	142'340.00
Amortissements dans la période	60'286.00	479'730.00	114'992.00	38'820.00	35'186.00
Cession/transfert dans la période					
Amortissements cumulés au 31.12	341'296.00	2'393'344.00	690'799.00	179'284.00	177'526.00
Valeur nette comptable au 31.12	864'410.00	2'406'353.00	229'136.00	51'920.00	174'336.00

Immobilisations corporelles - mouvements exercice 2019

	Ascenseur, chauffage	Equipements			Véhicules
		administratifs, transm. et téléphonie, hôteliers, de cuisine, techniques	médicaux	informatiques	
Valeur comptable au 01.01	1'205'706.00	4'799'697.00	919'935.00	231'204.00	351'862.00
Ajout dans la période	0.00	385'822.00	17'793.00	61'366.00	0.00
Cession/transfert dans la période					
Valeur brute au 31.12	1'205'706.00	5'185'519.00	937'728.00	292'570.00	351'862.00
Amortissements cumulés au 01.01	341'296.00	2'393'344.00	690'799.00	179'284.00	177'526.00
Amortissements dans la période	60'286.00	518'119.00	64'607.00	38'634.00	34'231.00
Cession/transfert dans la période					
Amortissements cumulés au 31.12	401'582.00	2'911'463.00	755'406.00	217'918.00	211'757.00
Valeur nette comptable au 31.12	804'124.00	2'274'056.00	182'322.00	74'652.00	140'105.00

Immobilisations incorporelles - mouvements exercice 2018

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations financières
Valeur comptable au 01.01	127'862.00	800.00
Ajout dans la période		5'000.00
Cession/transfert dans la période		
Valeur brute au 31.12	127'862.00	5'800.00
Amortissements cumulés au 01.01	67'944.00	
Amortissements dans la période	22'000.00	
Cession/transfert dans la période		
Amortissements cumulés au 31.12	89'944.00	
Valeur nette comptable au 31.12	37'918.00	5'800.00

Immobilisations incorporelles - mouvements exercice 2019

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations financières
Valeur comptable au 01.01	127'862.00	5'800.00
Ajout dans la période		
Cession/transfert dans la période		-600.00
Valeur brute au 31.12	127'862.00	5'200.00
Amortissements cumulés au 01.01	89'944.00	
Amortissements dans la période	22'000.00	
Cession/transfert dans la période		
Amortissements cumulés au 31.12	111'944.00	
Valeur nette comptable au 31.12	15'918.00	5'200.00

Les immobilisations incorporelles sont composées des coûts de la mise en place de la certification Qualité et des titres. Les actions du CIGES ont été cédées par les institutions à l'ANEMPA qui les représente au sein du Conseil d'administration.

i) Prévoyance professionnelle

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : prévoyance.ne) est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2018 de prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Engagement de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'315'835'657.10	6'013'774'592.75	302'061'064.35
Fortune disponible selon art. 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'713'711'366.37	3'409'810'194.09	303'901'172.28
Découvert selon art. 72a LPP	2'602'124'290.73	2'603'964'398.66	-1'840'107.93
Taux de couverture selon art. 72a LPP	58.80%	56.70%	+2.1.opt de %

La part du découvert technique au 1er janvier 2019 imputable à la FECPA est de CHF 38'101'437.00.

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de prévoyance.ne sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs.

Par lettre du 9 mars 2018 aux affilié·e·s et suite à la validation par le Grand Conseil en date du 20 février 2018 d'instaurer le passage à la primauté des cotisations, prévoyance.ne a communiqué un nouveau plan d'assurance qui est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Dans le cadre des mesures prévues, les affilié·e·s sont tenu·e·s de verser un montant unique, s'élevant à CHF 3'623'970.00 à charge de la Fondation avec échéance 1er janvier 2019. Ce montant correspond à la RFV part 2019 pour CHF 813'918.00 et aux mesures transitoires relatives au changement de primauté pour CHF 2'810'052.00. Selon décision du Conseil d'Etat, un montant de CHF 1'360'813.00 sera directement subventionné par l'Etat. La FECPA a été redevable d'un montant net de CHF 2'263'157.00, montant qui a été versé au 1er janvier 2019.

j) Dettes financières à court terme	2018	2019
Banque Cantonale Neuchâteloise	2'500'000.00	1'500'000.00
Crédit Suisse		1'368'000.00

L'administration FECPA gère l'avance à terme fixe qui est répartie selon les besoins en trésorerie des institutions. La limite des ATF est de CHF 3'000'000.00.

Une ATF a été contractée auprès du Crédit Suisse par la fondation pour le financement de prévoyance.ne.

k) Provisions	2018	2019
Provisions	165'150.00	319'467.00
Provision prévoyance.ne	2'263'157.00	0.00
Total Provisions	2'428'307.00	319'467.00

La provision prévoyance.ne a été utilisée en début d'année 2019 afin de couvrir la recapitalisation de 2019 et le changement de primauté de prestations à cotisations.

l) Dettes hypothécaires		2018	2019
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	19'768'352.00	19'300'406.00
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	2'661'246.00	2'745'000.00
Total Dettes hypothécaires		22'429'598.00	22'045'406.00

m) Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2018	Utilisation	Attribution	31.12.2019
Donations et legs	1'414'212.00	81'016.00	63'008.00	1'396'204.00
Fonds en faveur du personnel	35'049.00	8'055.00	13'299.00	40'293.00
Fonds d'animation	19'495.00	17'653.00	18'522.00	20'364.00
Total des Fonds affectés	1'468'756.00	106'724.00	94'829.00	1'456'861.00

n) Résultat hors exploitation

Résultat immobilier

Le résultat immobilier comprend les loyers encaissés et les charges liées aux immeubles de rendement.

Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des cafétérias.

o) Autres informations

Indemnités du Conseil de fondation, du comité directeur et des organes dirigeants

Les membres du Conseil de fondation reçoivent des indemnités de séance basées sur celles du Grand Conseil neuchâtelois. Le comité directeur de la FECPA, composé de trois personnes, est professionnel et est rémunéré sur la base d'un taux horaire. Son activité représente environ pour 2019 un 63% de temps de travail.

Le total des indemnités versées au Conseil de fondation et au comité directeur s'élève à CHF 121'337.85 (2018 : CHF 119'111.55).

La rémunération des organes dirigeants s'élève à CHF 814'208.20 (2018 : CHF 691'353.65). Il n'y a pas eu d'indemnités pour perte de gain maladie déduites en 2019 (CHF 64'874.00 en 2018). Une étude des rémunérations des directions de homes a été menée conjointement entre l'ANEMPA et la CCT Santé 21. Cela a abouti à une rémunération différenciée et plus élevée selon le nombre de lits et le nombre de missions assumées par l'institution.

Confirmation du nombre d'employé·e·s à plein temps

La moyenne annuelle du nombre d'employé·e·s à plein temps est de 321.45, elle dépasse donc les 250 durant les exercices 2019 et 2018, ce qui implique un rapport selon la norme SWISS GAAP RPC21.

Exonération d'impôt

La Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2019 (au titre de la révision des comptes 2018) s'élèvent à CHF 44'781.65. Il n'y a pas eu d'autres prestations de l'organe de révision.

14. Dons reçus en 2019 par les 5 institutions de la FECPA

Home médicalisé Les Arbres

AS Ascenseurs SA, La Chaux-de-Fonds
M. Claude Berberat, La Chaux-de-Fonds
La Boutique du Pain, Charmillot Sàrl, Les Brenets
Cashflow SA, Rossens
Mme Isabelle Daucourt, La Chaux-de-Fonds
ECAP, Neuchâtel
Fahrni Toitures Sàrl, La Chaux-de-Fonds
Mme Monique Felchlin, La Chaux-de-Fonds
Fiduciaire Müller & Christe, Neuchâtel
Girsberger AG, Bützberg
Goldcastle, M. André Thomman, Dombresson
Mme et M. Marie-Louise et Raymond Gut, Marin-Epagnier
Hospitadom SA, Cortaillod
Mme et M. Corinne et Claude-Alain Jeanmonod,
La Chaux-de-Fonds
Boulangerie Kolly Sàrl, La Chaux-de-Fonds
M. Daniel Leuba, La Chaux-de-Fonds
Optimiso Group SA, Versoix
Pompes funèbres Guntert SA, La Chaux-de-Fonds
Prévenir SA, Neuchâtel
Mme et M. Anne-Marie et Jean-François Rapin, Forel
Mme Loyse Renaud Hunziker, La Chaux-de-Fonds
Repele Architectes, Neuchâtel
Tanner & Fils SA, La Chaux-de-Fonds
M. Norbert Vocat, La Chaux-de-Fonds
Don en mémoire de Mme Maria Battistella
Don en mémoire de Mme Lydie Christen
Don en mémoire de M. Willy Geiser
Don en mémoire de Mme Lucienne Noirjean
Don en mémoire de Mme Colette Thommen

Home médicalisé Les Charmettes

Association Alzheimer, Neuchâtel
Mme Hélène Guggisberg
L. Reuter S.A., Boston
Don en mémoire de Mme Jeanine Gaille
Don en mémoire de Mme Erika Grossen
Don en mémoire de Mme Marguerite Grolimund
Don en mémoire de Mme Zita Tissot

Home médicalisé Le Clos

Mme Françoise Vollenweider, Neuchâtel
Mme Marie-José Denis, Neuchâtel
Mme Claudine Bernhard, Neuchâtel
Famille Billaud Zurcher, Zürich

Home médicalisé La Sombaille

Mme Raymonde Rufenacht, La Chaux-de-Fonds
M. Wenger, La Chaux-de-Fonds
Feu Mme Lucienne Noirjean, Le Noirmont
Pompes funèbres Guntert, La Chaux-de-Fonds
Dons en mémoire de Mme Maria Personeni
Dons en mémoire de Mme Carolina Pizzagalli
Dons en mémoire de M. Charles Schwaar
Dons en mémoire de Mme Lydia Kohler
Dons en mémoire de Mme Clélia Dommann
Dons en mémoire de Mme Simone Donzé
Dons en mémoire de M. Lilian Calame
Dons en mémoire de M. Robert Roth
Dons en mémoire de Mme Denise Amstutz
Dons en mémoire de M. Janos Savanyu
Dons en mémoire de Mme Thérèse Nussbaumer
Dons en mémoire de M. Perret Willy
Dons en mémoire de M. Roger Comte
Dons en mémoire de Mme Ida Guillet
Dons en mémoire de Mme Marie-Louise Parel
Dons en mémoire de M. Maurice Anderegg
Dons en mémoire de M. Jean-Pierre Gabus
Dons en mémoire de Mme Vincenza Falce
Dons en mémoire de Mme Yvette Criblez
Dons en mémoire de Mme Cécile Schafer
Dons en mémoire de Mme Hedwige Giovannini
Dons en mémoire de Mme Denise Amstutz
Dons en mémoire de M. Jean Berberat



Les directions des cinq institutions FECPA profitent de ce rapport pour remercier chaleureusement tous les nombreux donatrices et donateurs de don en espèces ou en nature, ainsi que les fondations Vielle-Dirking et Haldimann l'Hardy.

15. Rapport de l'organe de révision



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA), Neuchâtel.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Neuchâtel, le 2 juin 2020
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS SA

Raphaël Vonlanthen
réviseur agréé



Sébastien Charpié
*expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)*



Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève



16. Abréviations et acronymes

AELE	Association européenne de libre-échange
AROSS	Association Orientation Réseau Santé Social
ASA	Aide en soins et accompagnement
ATF	Avance à terme fixe
AVQ	Activités de la vie quotidienne
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
ANEMPA	Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées
ASSC	Assistant·e en soins et santé communautaire
As-So	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale
BCN	Banque cantonale neuchâteloise
BPHR	Guide des bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration - nouvelle législation sur les denrées alimentaires et l'hygiène
CAS	Certificat d'études avancées (Certificate of Advanced Studies)
CCT Santé 21 ou CCT	Convention collective de travail pour tout le personnel des milieux de la santé
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIGES	Centre d'information, de gestion et d'économie de santé
CNP	Centre neuchâtelois de psychiatrie
CSB	Communication au sujet du bénéficiaire
CURAVIVA	Association des homes et institutions sociales suisse
DRI	Dossier résident informatisé
DFS	Département des finances et de la santé
EMS	Établissements médico-sociaux
EPT	Équivalent plein temps
ES	Ecole spécialisée
GED	Gestion électronique des documents
HEG	Haute école de gestion
HES	Haute école spécialisée
RHNe	Réseau hospitalier neuchâtelois
ICUS	Infirmier·ère-chef·fe d'une unité de soins
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accident
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
MPC	Maturité professionnelle commerciale
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
NOMAD	Neuchâtel Organise le Maintien à Domicile
OFS	Office fédérale des statistiques
OP	Office des poursuites
PCI	Prévention et contrôle de l'infection
PEP	Logiciel de planification des horaires de travail
PGM	Perte de gain maladie

PIJ	Pharmacie Interjurassienne
PLAISIR	Planification informatisée des soins infirmiers requis
PMS	Planification médico-sociale
PREMALPA	Prévention de la maltraitance chez la personne âgée
RASI	Règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions
RECIF	Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes
SA	Société anonyme
SEPEC	Services d'expertise en psychogériatrie enseignement et consultation
Sàrl	Société à responsabilité limitée
SCSP	Service cantonal de la Santé publique
SIEMS	Système d'Information pour Etablissements Médicalisés ou de Soins
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SMART	Moyen mémotechnique permettant de décrire les objectifs – Spécifique – Mesurable – Acceptable – Réaliste – Temporellement défini
SMQ	Système de management de la Qualité
Swiss GAAP RPC	Swiss Generally Accepted Accounting Principles ou Recommandation pour la Présentation des Comptes
TARMed	Tarif suisse des prestations médicales
UE	Union européenne

17. Nos adresses

Home médicalisé Les Arbres
Rue de la Prévoyance 72
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 55 55
Fax 032 967 55 56
Home.lesArbres@ne.ch
CP 23-4738-5



Home médicalisé Les Charmettes
Rue des Charmettes 8
2000 Neuchâtel
Tél. 032 732 91 91
Fax 032 732 91 14
Home.lesCharmettes@ne.ch
CP 20-451-5



Home médicalisé Le Clos
Rue du Clos-de-Serrières 93
2000 Neuchâtel
Tél. 032 732 12 00
Fax 032 732 12 50
Home.leclos@ne.ch
CP 20-3850-5



Le Logis
Grand Rue 25
2056 Dombresson
Tél. 032 854 08 54
Fax 032 854 08 51
pension.lelogis@ne.ch
CP 20-4816-2



EMS La Sombaille
Rue des 22-Cantons 2
Case postale 692
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 01 11
Fax 032 967 01 12
Home.Sombaille@ne.ch
CP 23-826-0



Administration FECPA
Rue des Charmettes 10
2000 Neuchâtel
Tél. 032 732 91 81
Fax 032 732 91 82
FECPA@ne.ch
CP 20-4354-4



Site internet FECPA
www.fecpa.ch

